



LE COURRIER DES ÉTATS-UNIS,
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,
New-York.

VOL. III

NEW-YORK, SAMEDI, 17 AVRIL 1830.

NO. 15

FRANCE.

DE LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La session ne présentera peut-être pas de séances plus importantes que celles de ces deux jours ; et cependant tels sont nos lois et nos usages qu'elles resteront imparfaitement connues. Le résultat seul en sera, dans peu, livré à la curiosité inquiète de la nation : tout annonce qu'il sera mémorable et décisif ; nous l'attendons avec confiance. Quant à la discussion qui le prépare, nous ne pouvons en redire que ce qu'on en raconte.

Plus de quatre cents membres étaient présents : une vive préoccupation se peignait, dit-on, sur toutes les physionomies. Tous les ministres, à l'exception de M. le garde-des-sceaux, qu'une indisposition retient chez lui, étaient venus assister à ce débat, duquel peut-être dépend tout l'avenir. Le bruit courait même que le président du conseil prononcerait un discours étendu sur la politique du gouvernement ; mais cette bonne fortune a manqué à l'opposition.

La séance a commencé, selon l'usage, par la lecture du projet d'adresse. A peine le président en avait-il prononcé les premiers mots que M. de l'Épine a demandé à voix haute la parole contre l'adresse. M. Royer-Collard l'a prié de vouloir bien l'entendre avant de la juger, et il a continué sa lecture.

M. de l'Épine a demandé le premier la parole contre l'adresse, et presque en même temps M. Agier l'a demandée pour.

M. de l'Épine commence par une exhortation à la chambre, dont le but est de prouver que les circonstances qui ont précédé cette session sont loin de demander que la chambre emploie ce que M. de l'Épine appelle des formes inusitées de langage envers la couronne.

« La presse, dit-il, a étrangement abusé de notre absence pour affliger la royauté par de graves manquemens et par une manifestation d'ingratitude que nous devons nous empresser de désavouer et de condamner. Hâtons-nous d'opposer la digne de l'expérience et d'une sage fermeté aux flots qui menacent avec tant de violence l'édifice de la religion et de la monarchie. La chambre a été étrangère à tout ce qui s'est fait dans l'intervalle des sessions. Cette position est avantageuse pour quiconque sait en profiter. »

Ici l'orateur s'élève contre les associations pour le refus de l'impôt, et il accuse la presse d'avoir mêlé la chambre aux intrigues et aux agitations du dehors. Mais tout ce qui a pu être fait au dehors ne lie en rien la chambre.

L'orateur fait ensuite une sorte de profession de foi, pour lui et pour les membres qui votent avec lui. « Nous savons, dit-il, quelles préventions nous avons à guérir, quelles folles accusations à repousser. Loin de désirer le pouvoir absolu, comme on nous en accuse, nous sommes aussi fiers qu'aucun de nos adversaires de ce que le trône nous a jugés dignes de participer à la puissance législative. Ces libertés, dont on nous dit les ennemis, nous sont d'autant plus chères, que nous savons les envisager sous le point de vue qui les rend honorables et glorieuses ; nous y voyons une de ces hautes marques d'estime qui ne s'accordent qu'aux nations éclairées, sur la sagesse et le bon esprit desquelles les souverains peuvent se reposer ; aussi ne craignons-nous rien tant que de les voir compromises par l'abus qu'en ferait une odieuse ingratitude. »

M. de l'Épine a terminé en ces termes : « Je vois dans l'adresse qui vous est soumise un germe de destruction pour les libertés publiques, et je vote contre elle. Je vote contre elle, parcequ'elle contient une atteinte formelle au droit du roi de choisir ses ministres, parcequ'elle est une violation de la Charte, qui déclare que l'administration du royaume appartient au roi, parcequ'elle serait le renversement du gouvernement dans lequel nous vivons, et dont, suivant la belle expression de la chambre des pairs, la monarchie est le fondement. »

M. Agier : Messieurs, je viens appuyer le projet d'adresse, parce qu'il me paraît propre à l'accomplissement du devoir impérieux qui nous est imposé, celui de dissiper les craintes dont on obsède le trône et les inquiétudes dont on tourmente le pays.

On trouble la sécurité du trône par la menace d'une révolution ; on trouble la tranquillité du pays par la menace du pouvoir absolu.

Eh ! qui, en France, pourrait désirer une révolution, à moins que ce ne fût quelques intrigans qui ont besoin de catastrophes pour être quelque chose ? Beaucoup de gens possèdent, beaucoup veulent acquérir par les moyens légitimes, et

pour acquérir, comme pour posséder, pour l'industrie, comme pour la propriété, il faut de l'ordre et du calme.

La révolution qui éclata en 1789, mais qui avait pris sa source, son commencement, dans des événemens, dans des temps bien plus reculés, est, depuis la restauration, un fait accompli et ne peut plus être autre chose. C'est un abîme fermé par nos institutions, et quiconque tenterait de porter sur elles une main téméraire et sacrilège le rouvrirait à l'instant même. Il n'y a donc qu'une ignorance complète des choses ou qu'une insigne mauvaise foi qui puisse comparer l'époque actuelle à celle de 1789 ; car tout ce qu'on demandait alors, on le possède maintenant. C'est à travers les crimes et les belles actions, c'est à travers l'anarchie et le despotisme, que la France est arrivée au port. Elle y veut rester, et menace de son indignation ceux qui voudraient la rejeter au milieu des orages. Elle veut conserver tout ce qu'elle tient de la justice et de la bonté de ses rois. Elle ne veut que cela, mais elle le veut fermement.

En 1789, l'esprit d'innovation pouvait rendre turbulent ; en 1830, l'esprit de conservation rend modéré, et l'esprit de conservation ne sépare pas le bienfait des bienfaiteurs, ne sépare pas la Charte des princes qui l'ont donnée. Qui, en France, ne sentirait, ne reconnaîtrait que vouloir renverser la dynastie serait perdre les institutions, de même qu'essayer de détruire ces institutions serait s'exposer à compromettre la dynastie ?

Aussi, un ennemi de la monarchie n'aurait qu'une chose à faire, ce serait de se réunir à certains de ses prétendus amis, et de pousser à l'arbitraire, comme un ennemi des libertés publiques n'aurait qu'à se réunir à certains de leurs partisans exclusifs, et à pousser à la licence.

Qui d'ailleurs, en France, ne sait par expérience que l'usurpation ne peut être amie ni des institutions fixes, ni des libertés sages, et qui serait assez insensé pour l'appeler de ses vœux ?

Qui donc fait de la révolution ? Sont-ce ceux qui veulent retenir au pays les institutions par la monarchie, et la monarchie par les institutions ? ou bien ceux qui voudraient briser notre régime parlementaire, au risque de voir la monarchie elle-même entraînée dans le précipice creusé par leurs violences ?

Voyez, dit-on, le pouvoir s'affaiblit chaque jour davantage. Si cela était vrai, qui ne le déploierait dans cette enceinte, qui n'en gémirait dans la France entière ? car elle sait qu'il n'y a qu'un pouvoir fort qui puisse protéger la liberté : seulement elle demande qu'il se soit en s'appuyant sur les lois ?

Voyez, ajoute-t-on, voyez l'administration, elle est sans influence ! Disons qu'elle est sans influence salutaire dans ce moment, et cela sera plus exact. Mais quelle est la cause de ce peu d'influence de l'administration ? ne faut-il pas la chercher tantôt dans le peu de capacité, tantôt dans le peu de considération de quelques uns de ses agens ? Et d'où date ce défaut d'influence, de considération ? d'où date aussi cette irritation dont malheureusement se ressentent encore les esprits ? N'hésitons point à le dire : elles ont commencé avec les fraudes électorales. La considération ne pouvait s'attacher à une administration dont quelques actes avaient craint le grand jour, et pouvait-il en arriver autrement chez une nation si sensible à la loyauté ?

On se plaint de cette démocratie qui coule à plein bord, de cette ambition insatiable dont la révolution a ouvert la source ! Mais alors, n'est-ce pas vous-mêmes, ministres du roi, qui alimentez, qui excitez cette ambition ? n'est-ce pas vous qui encouragez la démocratie lorsque vous donnez le spectacle de ces avancemens rapides, de ces élévations subites qui tiennent tout à la fois et des gouvernemens de l'Orient, où les intrigues et la faveur font arriver de l'état le plus subalterne aux positions les plus hautes, et des temps anarchiques où le caprice populaire va chercher le plus incapable ou le plus furieux... Certes, la Charte a formellement déclaré que tous les Français étaient admissibles aux emplois publics (et c'est un de ses bienfaits), mais elle n'a pas dit qu'on pourrait y parvenir sans services et sans droits ; mais elle n'a pas dit qu'on arriverait aux grades supérieurs sans avoir passé par les hiérarchies inférieures, à moins de ces exceptions rares qui doivent être le prix des services ou du génie.

Tout est en désordre, dit-on : je vais plus loin, je dis que tout est bouleversé, que rien n'est respecté ; que tout sentiment de convenance est oublié : en un mot, les lois sont sans force, parce qu'elles restent sans exécution. Examinons, en effet, ce qui se passe depuis quelques mois.

Les journaux connus pour être ministériels insultent, accusent, calomnient quotidiennement la France, et le ministère

public garde le silence ! Ils demandent la suppression de la Charte, le renversement de l'ordre actuel, et le ministère public reste inactif !

A la vérité, on les a reniés ; mais faiblement, mais seulement la veille du combat. A la vérité un seul d'entre eux a été traduit devant les tribunaux. Le seul moyen de les désavouer efficacement eût été de les faire tous poursuivre également et en tems opportun.

Continuons. Le chef respectable et respecté d'une cour souveraine est gravement insulté, et le ministère public reste muet !

Cette cour souveraine, elle-même, est l'objet d'une injure que ma position me défend de qualifier ; on attaque, on poursuit les magistrats jusque dans le sanctuaire de leur conscience, et le ministère public reste impassible !

La chambre des députés, un des pouvoirs de l'état, est prise à partie, accusée, calomniée, injuriée ; et le ministère public laisse passer, circuler l'accusation, la calomnie, l'injure !

On adresse audacieusement au conseil du roi, on vend publiquement, on distribue avec profusion, un mémoire où l'on propose de changer les formes du gouvernement : et le ministère public, et les conseillers de la couronne, restent impassibles en face d'un attentat aussi formel à l'ordre constitutionnel et à la paix publique ; ils laissent ainsi remettre tout en question.

Et cependant, pour se tenir invariablement attaché à cet ordre monarchique, constitutionnel, ne suffit-il pas de rappeler la série d'événemens merveilleux par lesquels il nous a fallu passer pour l'obtenir.

Un homme extraordinaire, après quelques années d'une administration forte et éclairée, veut gouverner par sa seule volonté. La gloire voile quelque tems l'usurpation et la tyrannie, mais un jour, enfin, la voix éloquente et courageuse d'un grand citoyen franchit l'enceinte muette du corps législatif et suffit pour rappeler la France au sentiment de son indépendance, et pour ébranler le maître au milieu de ses huit cent mille baïonnettes ! Le chef de l'empire tombe, non pas renversé par les armes étrangères, mais accablé sous le poids de son pouvoir absolu, mais abandonné, vaincu par l'opinion publique qu'il avait trop long-tems dédaignée. Louis XVIII se fait précéder et connaître par son auguste frère. Il est libre de donner à la France telle forme de gouvernement qu'il voudra ; mais éclairé par l'expérience et par le malheur, sachant très bien que si des monarchies peuvent se fonder par la force des armes, les restaurations ne se font d'ordinaire que par des transactions, et ne se consolident que par de la bonne foi, il octroie une Charte à ses peuples, et ses peuples l'acceptent avec enthousiasme et reconnaissance : dès lors le contrat est formé. Il est suspendu pendant cent jours et repris ensuite. Il reçoit enfin la sanction des sermens de Reims. Y eut-il jamais au monde un contrat plus synallagmatique, plus solennel, plus cimenté !

Eh qui, grand Dieu ! pourrait songer à le briser, à le violer ? Eh quoi ! ce sont les excès du pouvoir absolu qui nous ont rendu la légitimité, et ce serait par les mêmes excès qu'on voudrait nous la ravir encore ! Qu'on juge donc quels sont ses vrais amis, ou de ceux qui veulent le maintien du régime légal, ou de ceux qui appellent le régime des ordonnances. Vous voulez, est-on en droit de dire à ces derniers, vous voulez la monarchie avec ce qui peut éloigner d'elle, avec ce qui peut la faire vivre faible, vacillante pendant quelques jours, c'est-à-dire avec l'absolutisme, et nous, nous la voulons avec ce qui peut la faire aimer, adorer, avec ce qui peut la faire vivre forte, puissante et à jamais, c'est-à-dire avec la Charte.

Vous voulez le système de l'arbitraire au profit, non pas du monarque, mais des coteries et des intrigues ; et nous, nous voulons le régime constitutionnel au profit de la monarchie et du pays. Vous voulez bien qu'elle ait les avantages du gouvernement parlementaire ; mais vous voudriez aussi qu'elle prit tous les périls du gouvernement absolu, et nous, nous voulons lui donner tous les avantages et la préserver de tous les périls. La dynastie et le gouvernement qu'elle nous a donné, voilà ce que veut, ce qu'on appelle le tiers-parti, et ce tiers-parti, c'est trente-deux millions de Français, moins une petite fraction ; et la question se réduit à savoir si les 32 millions doivent fléchir devant la petite fraction, ou si celle-ci doit s'effacer devant les 32 millions ?

Et ce que l'on demande maintenant a été constamment demandé depuis l'existence de la monarchie ; car, dans notre histoire, pas un règne, tant ancien soit-il, où le monarque, tant despote fût-il, n'ait reconnu, au moins une fois, l'utilité des pouvoirs intermédiaires, la nécessité de la pondération des

pouvoirs et le danger de violer ou de méconnaître les constitutions du royaume. Dans notre histoire, pas une époque, pas une circonstance où quelque magistrat vertueux n'ait élevé la voix pour signaler ce danger. Et afin de ne pas remonter trop haut, voici les remarquables paroles que le premier président de Verdun adressait à Louis XIII sur le maintien des lois constitutionnelles conservatrices d'une autorité intermédiaire :

« Sire, nous avons un extrême regret que la nécessité de vos affaires apporte un tel obstacle et empêchement à votre bonté, que d'ôter à votre parlement son ancienne liberté de connaître et de délibérer sur les édits qu'elle propose de sa puissance absolue avant que de les vérifier ; et d'autant que cette omission de vous soumettre à cette loi par vos prédécesseurs inviolablement gardée est un argument et présage de la diminution de votre autorité, et du déclin et du penchant de votre dignité royale, nous supplions la divine bonté qu'elle lui inspire la connaissance si parfaite du préjudice qu'elle fait à son équité, que le juste ressentiment qu'elle en aura à l'avenir tombe et fonde sur les auteurs de ce conseil.

« Nous gravons dans nos mémoires leurs noms et qualités, à la décharge de nos consciences envers Dieu et notre Roi. » Et vous aussi, conseillers de la couronne, si la modération connue de quelques-uns d'entre vous n'était pas la plus forte, si la sagesse, la justice et la bonté du monarque étaient détournées, par de téméraires et de funestes conseils, de la pensée de rétablir entre les pouvoirs, par la puissance de sa prérogative, une harmonie si nécessaire et si ardemment souhaitée, et nous aussi, alors, nous garderions dans nos mémoires vos noms et qualités, à la décharge de nos consciences envers Dieu et notre Roi.

Je vote pour l'adresse.

ESPAGNE.

(Correspondance particulière du Globe.)

Réforme, par le conseil des ministres, de plusieurs sentences d'impurification. — Aventure du duc de l'Infantado. — Rumeur de palais. — Nouveaux fermiers-général.

MADRID, 22 février. — Avant-hier a paru dans le conseil des ministres l'énorme procès-verbal des individus déclarés impurifiés en seconde instance pour avoir été compris dans les listes de francs-maçons ou de comuneros. La majorité des ministres, c'est-à-dire celui des finances, Ballesteros, celui de la marine, Salazar, et celui des affaires étrangères, Salomon, ont été d'avis que la simple circonstance de l'inscription sur ces listes, qui n'ont aucun caractère de légalité, ne devait s'opposer ni à la purification des prévenus, ni même à leur admission aux emplois, et qu'il ne fallait exclure que ceux convaincus d'être maçons ou comuneros, soit par leur propre aveu, soit pour avoir signé quelques pièces en cette qualité. C'est le conseil suprême de la guerre, unique corporation, qui ait lutté et lutte encore contre les iniquités des tribunaux ordinaires, et même contre celles des ministres de la guerre et de grâce et justice, qui a dressé ce mémorable procès-verbal, en l'appuyant de toutes les raisons que l'éloquence et le talent peuvent fournir à l'équité.

Il y a trois jours que le corrégidor don Tadeo-Ignacio Gil s'introduisit de nuit dans la maison de Pepa la Malaguena, qu'il surprit assise sur un sofa aux côtés de son amant le duc de l'Infantado. S'adressant à madame, il lui demanda son nom, et l'informa qu'il avait ordre de la faire partir immédiatement pour Valence, ajoutant que, puisqu'il était déjà dix heures du soir, il voulait bien lui accorder jusqu'au lendemain matin. Le duc demanda alors au corrégidor s'il ne le connaissait pas; l'autre répondit que si, mais qu'il n'avait point affaire à son excellence, qui pouvait se retirer quand bon lui semblerait; que, quant à la dame, deux alguazils resteraient chez elle pour ne point la perdre de vue jusqu'à l'arrivée du greffier (escribano) qui doit la conduire à Valence. On dit que M. le duc ne s'est pas montré en cette occasion aussi enthousiaste de l'absolutisme que lorsqu'il fut nommé régent en 1823.

On a donné les honneurs et les gages de camariste à la fille de dona Vicenta, modiste de la reine. Cet incident, si misérable en lui-même, a mis en rumeur toute la valetaille des femmes du palais, qui se croient déshonorées de faire un service alternatif avec une roturière. Celle-ci jouit, au reste, de toute la faveur de S. M.

Nous revenons à l'heureux tems des fermiers-général (arrendadores), contre lesquels se sont tant de fois élevés nos plus célèbres économistes, et même les tribunaux supérieurs. Le 9 de ce mois, on a signé le contrat de fermage des droits d'entrée et de consommation dans tout le royaume, consenti à don Felipe Riera et compagnie. On a pris pour base le produit commun des cinq dernières années, avec une augmentation de 9 millions de réaux à la charge de la compagnie. Voici du reste les principales conditions de ce contrat : Le paiement se fera par douzièmes, et par anticipation ; le fermier ne pourra pas augmenter les droits ni destituer les employés, à moins de leur laisser les deux tiers de leur solde jusqu'à leur remplacement dans quelque autre emploi ; mais il pourra les changer de place dans les pays où ils servent. La signature de ce bail a fait répandre des bruits singuliers. On s'est rappelé qu'il y a deux ans un Français présenta au ministère une proposition semblable à celle de Riera, et qu'elle fut rejetée. A la vérité elle ne s'appliquait qu'à Madrid. On a remarqué aussi que des projets et des offres de la même espèce sont rejetés d'abord, puis, au bout de quelque temps, accordés à quelque autre compagnie à laquelle on suppose des relations avec certains personnages qui devraient s'abstenir soigneusement de toute spéculation. Dans ce nombre on place les assurances maritimes, l'achat des tabacs, le carénage des vaisseaux de guerre, et d'autres affaires non moins lucratives.

RUSSIE.

ST. PETERSBOURG, 9 février.

Dans la matinée, Mohammed-Halil-Riphah-Pacha et Suleiman-Nedjib-Effendi, envoyés en mission extraordinaire par le

sultan et padischa des Ottomans, ont eu leur audience de réception de LL. MM. II., au palais d'hiver. Voici les discours adressés par Mohammed-Halil-Riphah-Pacha à S. M. l'impératrice, ainsi que ceux de S. Exc. M. le vice-chancelier, en réponse aux discours de l'envoyé turc.

Discours de Mohammed-Halil-Riphah-Pacha à Sa Majesté l'Empereur.

« Très puissant, très majestueux et très magnanime empereur, le haut, puissant et magnifique padischa et monarque des Ottomans, notre souverain, seigneur et maître, mû par un désir sincère d'imprimer un sceau plus solennel à la pacification qui vient d'être réimprimée et heureusement conclue entre la Sublime-Porte et la cour impériale de V. M., et d'en fonder la garantie et la perpétuité sur des rapports d'une parfaite intelligence et d'une véritable harmonie entre S. H. et V. M., a daigné nous charger d'une mission spéciale et de deux lettres, que nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui très respectueusement à V. M. I., avec les présents de S. H., en témoignage de sa haute estime pour l'auguste personne de V. M.

« S. H. nous a recommandé très expressément de lui offrir les assurances les plus sincères et les plus positives sur le grand prix qu'elle attache à l'amitié de V. M. Les vertus éclatantes de V. M. I. ne lui permettent pas de douter un moment de sa justice et de sa magnanimité impériale. S. H. se plaît à recourir et à s'en référer à la sagesse et à la générosité de V. M., pour tout ce qui tend à rétablir d'une manière solide et inaltérable une concorde parfaite et une confiance intime entre elle et V. M. I. Quant à nous, puissant empereur, nous nous estimons au comble du bonheur d'avoir été jugés dignes de servir d'organes et d'intermédiaires entre deux si grands monarques, et de contempler de près les grandes qualités de V. M., qui fixent l'attention et l'admiration de tout le monde. »

Réponse du vice-chancelier, au nom de l'empereur.

« L'empereur, mon auguste maître, accepte avec une vive satisfaction les témoignages des sentiments que S. M. l'empereur des Ottomans vous a chargés de lui exprimer. Vos assurances sont d'autant plus agréables à S. M. I., que, dans les principes et dans les gages du maintien de la paix qui vient de leur être rendue. En la concluant, l'empereur n'a consulté que sa ferme intention de la rétablir sur des bases solides. Cette paix tient aujourd'hui à l'observation du traité d'Andrinople, mais vous pourrez, messieurs, assurer votre auguste monarque que sa confiance dans l'amitié de S. M. I., et les assurances données par S. H. elle-même à l'aide-de-camp général comte Orloff, en seront toujours la meilleure garantie.

« S. M. I. se félicite que ce soit vous que S. H. ait chargés d'une mission qui, l'empereur aime à l'espérer, cimentera les relations si heureusement établies entre les deux cours.

Un discours à peu près semblable au premier a été adressé par Halil-Pacha à l'impératrice. Le vice-chancelier a également répondu au nom de cette princesse.

Après ces audiences, ont été présentées à LL. MM. II. les personnes de la suite de la mission, savoir : Salim-Effendi, secrétaire d'ambassade ; Hafiz-Aga et Namik-Effendi, colonels ; Bari-Aga et Aly-Aga, chefs d'escadron, tous les quatre militaires et aides-de-camp du pacha ; MM. Etienne Vogoridi, Isaac Tridat et Jean Vogoridi, interprètes.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 10 février.

Le comte Orloff, sur le point de partir d'ici, a reçu par un courrier russe des instructions d'après lesquelles il doit négocier avec la Porte sur l'exécution du traité d'Andrinople. Ce nouvel incident paraît être peu agréable aux ministres ottomans : ils auraient désiré recevoir d'abord des nouvelles de Halil-Pacha, pour régler d'après elles leurs démarches ultérieures. Cependant une conférence aura lieu incessamment entre le comte Orloff et le séraskier, nommé commissaire de la part de la Porte. On dit qu'elle aura surtout pour sujet la fixation des termes où les divers paiements seront faits par le gouvernement turc, et l'évacuation des parties du territoire où les troupes russes se trouvent encore. La Porte se flatte toujours de l'espérance d'obtenir une diminution considérable des charges qui lui sont imposées par suite de la guerre. Ce qui justifie en quelque sorte cette confiance, c'est que toutes les nouvelles de Pétersbourg sont unanimes à l'égard des vues bienveillantes de l'empereur de Russie. Le montant du second terme de paiement de la somme d'indemnité a été adressé au defterdar, qui fera parvenir l'argent à sa destination aussitôt que les quittances seront arrivées du quartier-général russe. Dès que les payeurs russes auront reçu cette somme, Bourgas et toute la ligne en deçà du Balkan seront évacuées.

GRÈCE.

INDÉPENDANCE ET LIMITES DU NOUVEL ÉTAT GREC.

Voici le protocole définitif arrêté entre la France, l'Angleterre et la Russie, relativement à l'indépendance et aux limites du nouvel état grec.

Extrait du protocole textuel de la conférence tenue à Londres, au Foreign office (bureau des affaires étrangères), le 4 janvier 1830.

Présents les plénipotentiaires de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie.

(L'original est en langue française.)

1. La Grèce formera un état indépendant, et jouira de tous les droits politiques, administratifs et commerciaux, attachés à une indépendance complète.

2. En considération des avantages accordés au nouvel état, et pour déférer au désir qu'a exprimé la Porte d'obtenir la réduction des frontières fixées par le protocole du 22 mars, la ligne de démarcation des limites de la Grèce partira de l'embouchure du fleuve Aspropotamos, remontera ce fleuve jusqu'à la hauteur du lac d'Anghelo Castro, en traversant ce lac, ainsi que ceux de Vrachori et de Saurovitza ; elle aboutira au

mont Artolina, d'où elle suivra la crête du mont Axos, la vallée de Calouri et la crête du mont Olta, jusqu'au golfe de Zeitoun, qu'elle atteindra à l'embouchure du Sperchios. Tous les territoires et pays situés au sud de cette ligne, que la conférence a indiqués spécialement, appartiendront à la Grèce, et tous les pays et territoires situés au nord de cette même ligne continueront à faire partie de l'empire ottoman. Appartiendront également à la Grèce l'île de Négrepont tout entière, les îles du Diable, l'île de Skyro, et les îles connues anciennement sous le nom de Cyclades, situées entre le 36° et le 39° degré de latitude nord et le 26° et le 29° degré de longitude est du méridien de Greenwich.

3. Le gouvernement de la Grèce sera monarchique et héréditaire par ordre de primogéniture ; il sera confié à un prince, qui ne pourra être choisi parmi ceux des familles régnantes dans les états signataires du traité du 6 juillet 1827, et portera le titre de prince souverain de la Grèce. Le choix de ce prince sera l'objet de communications et de stipulations ultérieures.

4. Aussitôt que les clauses du présent protocole auront été portées à la connaissance des parties intéressées, la paix entre l'empire ottoman et la Grèce sera censée rétablie *ipso facto*, et les sujets des deux états seront traités réciproquement, comme ceux des autres états en paix avec l'empire ottoman et la Grèce.

5. Des actes d'amnistie pleine et entière seront immédiatement publiés par la Porte ottomane et par le gouvernement grec. L'acte d'amnistie de la Porte proclamera qu'aucun Grec, dans toute l'étendue de ses domaines, ne pourra être privé de ses propriétés, ni inquiété aucunement à raison de la part qu'il aura prise à l'insurrection de la Grèce. L'acte d'amnistie du gouvernement grec proclamera le même principe en faveur de tous les musulmans ou chrétiens qui auraient pris parti contre sa cause, et sera de plus entendu et publié que les musulmans qui voudraient continuer à habiter les territoires et îles assignés à la Grèce y jouiront invariablement avec leurs familles d'une sécurité parfaite.

6. La Porte ottomane accordera à ceux de ses sujets grecs qui désireraient quitter le territoire turc un délai d'un an pour vendre leurs propriétés et sortir librement du pays. Le gouvernement grec laissera la même liberté aux habitants de la Grèce qui voudraient se transporter sur le territoire turc.

7. Toutes les forces grecques, de terre et de mer, évacueront les territoires, places et îles qu'elles occupent au-delà de la ligne assignée aux limites de la Grèce dans l'article 2, et se retireront derrière cette même ligne dans le plus bref délai. Toutes les forces turques, de terre et de mer, qui occupent des territoires, places ou îles, compris dans les limites mentionnées ci-dessus, évacueront ces îles, places et territoires, et se retireront derrière lesdites limites, et pareillement dans le plus bref délai.

8. Chacune des trois cours conservera la faculté que lui assure l'article 6 du traité du 6 juillet 1827, de garantir l'ensemble des arrangements et clauses qui précèdent : les actes de garantie, s'il y en a, seront dressés séparément. L'action et les effets de ces divers actes deviendront, conséquemment à l'article susdit, l'objet de stipulations ultérieures des hautes puissances contractantes. Aucune troupe appartenant à l'une des trois puissances ne pourra entrer sur le territoire du nouvel état grec, sans l'assentiment des deux autres cours signataires du traité.

9. Afin d'éviter les collisions qui ne manqueraient pas de résulter, dans les circonstances actuelles, d'un contact entre les commissaires démarcateurs grecs, quand il s'agira d'arrêter sur les lieux le tracé des frontières de la Grèce, il est convenu que ce travail sera confié à des commissaires britanniques, français et russes, et que chacune des trois cours en nommera un. Ces commissaires munis d'une instruction arrêteront le tracé des dites frontières, en suivant avec toute l'exactitude possible la ligne indiquée dans l'article 3, marqueront cette ligne par des poteaux et en dresseront deux cartes, signées par eux, dont l'une sera remise au gouvernement grec. Ils seront tenus d'achever leurs travaux dans l'espace de six mois. En cas de différence d'opinions entre les trois commissaires, la majorité des voix décidera.

10. Les dispositions du présent protocole seront immédiatement portées à la connaissance du gouvernement ottoman par les plénipotentiaires des trois cours, qui seront munis à cet effet de l'instruction commune ci-jointe *sub H.* Les résidents des trois cours en Grèce recevront aussi sur le même sujet des instructions. Les trois cours se réservent de faire entre les présentes stipulations dans un traité formel qui sera signé à Londres, considéré comme exécutif de celui du 6 juillet 1827, et communiqué aux autres cours de l'Europe, avec invitation d'y accéder si elles le jugent convenable.

Conclusion : Arrivées ainsi au terme d'une longue et difficile négociation, les trois cours se félicitent sincèrement d'être parvenues à un parfait accord, au milieu des circonstances les plus graves et les plus délicates. Le maintien de leur union, dans de tels momens, offre le meilleur gage de sa durée et les trois cours se flattent que cette union, stable autant qu'bienfaisante, ne cessera de contribuer à l'affermissement de la paix du monde.

Le protocole ne désigne pas nommément le prince souverain à qui la couronne de Grèce est destinée ; mais il paraît, en croire l'Observateur autrichien du 8, que la nomination du prince de Saxe-Cobourg a été officiellement annoncée à la cour d'Autriche, le 7 mars dernier.

AMÉRIQUE DU SUD.

CHILI.

Les détails que nous avons donnés dans un numéro précédent au sujet des commotions du Chili, sont confirmés par les journaux de Valparaiso jusqu'au 9 de janvier et des lettres particulières du 10. Ils nous apprennent qu'elles ont eu leur origine dans les intrigues de quelques factieux démagogues. Trois partis dans l'état convoient le pouvoir suprême. L'un parti *Estando*, les constitutionnels et les libéraux. L'autre était commandée par le général Freire qui avait sous ses ordres

dres le général Prieto. Celui-ci ayant refusé d'obéir aux ordres de son chef, le gouvernement a rendu un décret contre lui qui n'a produit aucun effet ; en conséquence l'armée constitutionnelle, sous les ordres des généraux Lastra et Viel, attaquait Prieto, et obtint sur lui un avantage considérable. Mais au moment où la victoire allait se déclarer pour eux, Prieto se plaçant à la tête de son armée, proposa de régler tous les points de difficulté entre le gouvernement et lui. Ses adversaires consentirent à une suspension d'hostilités, et ayant ordonné la retraite de leurs troupes, ils se laissèrent entraîner inconsidérément par Prieto, qui, au lieu de proposer des termes de pacification, leur découvrit une force armée qu'il avait placée en embuscade et annonça aux généraux qu'ils étaient ses prisonniers ; que cependant il leur rendrait la liberté pourvu qu'ils ordonnassent le retour des déserteurs de l'armée insurgente qui se trouvaient dans leurs rangs. Comme il n'y avait pas d'autre alternative, les généraux furent obligés d'accepter cette proposition, et leurs forces étant trop affaiblies pour leur permettre de résister avec quelque apparence de succès, un armistice dicté par le général Prieto a été signé. Le parti victorieux a dissous le congrès. Les *Estantos* et les constitutionnels réunis, ont remis le pouvoir exécutif dans les mains de trois personnes qui administreront le gouvernement jusqu'à une élection prochaine qui aura lieu dans le mois de mars. On suppose que l'intention du parti de Prieto est de rappeler le général O'Higgins.

Un journal du 9 de janvier fait un tableau des plus sombres de l'instabilité du gouvernement.

« Nous croyons, s'écrie l'éditeur, que le moment n'est pas éloigné où l'on se demandera chaque matin, *quel est le gouverneur aujourd'hui ?* »

Le brick américain *Amelia*, qui est arrivé de New-York à Valparaiso en 116 jours, a traversé le détroit de Magellan en 10 jours sans avoir couru aucun danger. Le capitaine assure qu'il s'en faut qu'il soit aussi dangereux qu'on le représente généralement. Il a remarqué deux particularités qu'il croit devoir faire connaître parce qu'elles diffèrent de l'opinion généralement reçue relativement au détroit. Un fort courant porte constamment vers l'Est et est conséquemment en faveur du bâtiment qui traverse de la mer Pacifique à l'Atlantique, et la profondeur du détroit est telle qu'on ne peut pas jeter l'ancre à une distance de plus de 100 brasses de ses bords. L'*Amelia* a été visitée par plusieurs Indiens dans un état de nudité complète. Ils venaient échanger des armes et autres articles pour du tabac au milieu d'une effroyable tempête accompagnée de neige.

ÉTATS-UNIS.

NEW-YORK.

Nous prévenons MM. nos abonnés que M. Samuel Walter Dyde, est autorisé à recevoir le montant de leurs souscriptions.

Nous avons placé sous les yeux de nos lecteurs les travaux préparatoires du Parlement de la France, les adresses des deux chambres, et leurs résultats. Nous publions aujourd'hui les débats auxquels a donné lieu la déclaration importante de la chambre des députés, et nous les continuerons dans les numéros suivans. La question trop long-tems incertaine, de savoir si la liberté constitutionnelle de la France n'a d'autres bases que la volonté seule du roi, s'il peut à son gré la ressaisir ou la restreindre, ou si elle est fondée sur un pacte entre la nation et son roi, également obligatoire pour les deux partis ; cette question, disons-nous, a été portée à un tel point de discussion, qu'elle doit être définitivement résolue. La chambre a parlé comme représentant la nation ; elle s'est prononcée sur son droit d'intervenir dans les grands intérêts du pays. Elle affirme la nécessité pour les administrateurs du royaume de marcher d'accord avec l'esprit de la nation. On ne conteste point au roi le droit de choisir ses ministres, mais on insiste respectueusement et cependant avec fermeté sur le devoir de ceux-ci de se conformer à l'intérêt et aux vœux de la nation. Ce langage constitutionnel a été provoqué par la déclaration du roi : « que l'opposition au ministère provient de quelques mécontents, et non pas de la nation ; que la Charte est placée sous la sauve-garde de ses droits sacrés, » en d'autres termes sous sa tutelle, au lieu d'être une loi commune qui règle les droits réciproques de la nation et du souverain, et enfin il a été nécessité par cette menace du roi, « qu'il avait le pouvoir de soumettre l'opposition. » Le Roi répondant aux députés que sa volonté est immuable, ne laisse plus de doutes sur ses intentions. Il veut conserver ses ministres *quand même*. — Plus d'alternative ; il a tracé distinctement la ligne de démarcation, et en conséquence a eu lieu la prorogation de la chambre. Quelques-uns des plus respectables journaux anglais nous disent que la réponse du roi est parfaitement constitutionnelle, et que, d'après l'adresse des représentans de la nation, il ne pouvait se dispenser de proroger la chambre d'abord, pour la dissoudre ensuite, sauf à en appeler finalement à la nation. Ils comparent la situation de Polignac à celle de Pitt contre Fox et lord North. Ils vont plus loin encore, en nous découvrant la marche que suivra leur favori. Elle consiste suivant eux à déplacer les préfets et les autres fonctionnaires publics libéraux, et à effectuer l'expédition contre Alger, dans le double but d'agir plus efficacement sur les électeurs par l'effet de la première mesure, et d'employer la seconde, comme stimulant envers la nation. Voilà ce que nous disent ces jour-

naux anglais avec un ton suffisant qui n'est égalé que par la manière aussi leste dont leur noble premier dispose de leurs affaires domestiques. D'autres journaux encore d'un rang inférieur, et qui trouvent à se faire compiler par des drôles ignorant tout, les hommes et les choses, hors le cercle étroit de la vieille Angleterre, donnent les plus grands éloges à Charles X. Il est très probable, à en juger par l'organe ministériel (la Gazette de France), que M. de Polignac a puisé ce dangereux expédient dans les annales anglaises. Mais le résultat sera aussi différent que l'est sa situation de celle de M. Pitt. Celui-ci avait à combattre seulement un parti. Le peuple et le roi étaient pour lui contre ses adversaires. Polignac et Bourmont ont à se défendre contre la nation entière. Ils sont presque unanimement abhorrés, et le roi en s'identifiant à de pareils hommes s'est placé exactement dans la position de Charles premier au 17^e siècle et de l'exilé royal de Suède dans le siècle actuel. L'obstination est dangereuse dans tous les tems. Elle l'est surtout dans une monarchie constitutionnelle, et Charles X, s'il persévère dans ses résolutions, peut à peine espérer de faire exception à ces funestes exemples du destin.

L'appel du Roi sera fait sans doute. Il aura lieu d'une manière analogue à l'esprit des Bourbons. On essaiera de tous les moyens de corruption, et s'ils ne réussissent pas, la chambre sera dissoute et une ordonnance royale fixera le sort de la Constitution. Les mesures sont concertées avec l'Angleterre, et les puissances étrangères. Point de doute à cet égard d'après les débats du parlement, et les préparatifs de la Prusse. Il est maintenant du devoir de la nation française, et spécialement des 80,000 électeurs, de sanctionner les procédés des fidèles défenseurs de la Charte et de leurs droits, en résistant à tous les efforts de la corruption, et si une ordonnance paraît qui renverse la Charte, il restera encore à la France les moyens que conserve toujours une nation, pour défendre ses droits sacrés.

LETTRES ÉCRITES DE FRANCE,
AU RÉDACTEUR DU COURRIER DES ÉTATS-UNIS.

No. XLIII.

PARIS, le 18 mars 1830.

MONSIEUR,

Le dénouement paraît s'approcher. L'adresse des députés a été votée après une longue discussion dont vous trouverez le détail dans nos journaux. Elle est un peu longue, chargée de mots, et d'un style assez pénible, mais elle contient tout ce qu'il importait de dire : improbation formelle du ministère, et témoignages respectueux pour le roi, c'était là le double point sur lequel il fallait insister ; la commission a dignement rempli sa tâche, et la chambre s'est montrée aussi courageuse que sa commission. On a dit que l'adresse avait été rédigée par M. Étienne ; c'est une erreur : tous les commissaires y ont pris part, et c'est peut-être à ce travail collectif qu'il faut attribuer l'incohérence un peu verbeuse des expressions. Quoi qu'il en soit, le roi est, dit-on, furieux ; il soutient qu'il gardera ses ministres malgré tout le monde ; et que si on le force à changer, ce sera pour donner le portefeuille à MM. Dudon, Peyronnet, de Vitrolles, et autres plus détestés encore de la nation. Peut-être est-ce un jeu joué, et se résignera-t-il à quelque chose de moins déraisonnable. C'est l'opinion d'une petite fraction de la chambre qui aspire au ministère, et qui dans la discussion de l'adresse, a essayé de tenir un juste milieu. MM. de Belleyme, de Martignac, et Bourdeau, sont les meneurs de cette coterie aspirante ; mais l'essai qu'ils ont fait leur a malheureusement prouvé qu'ils n'ont pas la majorité.

Les débats parlementaires ont révélé l'apostasie la plus étrange et la moins prévue. M. Pas de Beaulieu, député siégeant au centre gauche, a prononcé le discours le plus insensé contre la presse, et contre la majorité même de la chambre. Ce M. Pas de Beaulieu est un de ces esprits mobiles qui ne ménagent pas les transitions. Quelques uns pensent qu'il a été séduit par quelque offre brillante : mais d'autres prétendent que ce changement brusque est un calcul de l'honorable membre qui veut faire sa paix avec les Bourbons très-mécontents d'une indiscretion qui lui échappa jadis. On s'est rappelé que ce fut lui qui l'année dernière divulgua une conversation du roi, relativement aux pensions secrètes que le ministère fait à un grand nombre de députés. S. M. lui ayant demandé son avis sur la convenance et sur le taux d'une indemnité à donner aux membres de l'assemblée, pour les dédommager de leurs dépenses pendant la session, M. Pas de Beaulieu avait répondu : Sire, cinq cents francs par mois pourraient suffire, et le roi l'avait interrompu par cette phrase : comptons en mille, et j'y gagnerai encore. M. de Beaulieu nota cette réponse, et la raconta à plusieurs personnes, ce qui produisit un grand scandale, le roi ne le lui avait pas pardonné. C'est, dit-on, pour rentrer en grâce qu'il a fait cette apostasie qui a révolté tout le monde.

On a entendu pour la première fois M. Berryer fils : ce nouvel élu est un orateur spirituel ; il a été acablé d'applaudissemens par le côté droit. C'est un homme qui serait accompli s'il avait de la probité politique, et des doctrines de bonne foi. Mais tel qu'il est, il sera utile aux apostoliques ; et bientôt peut-être on le fera ministre.

On a dit que le roi ne recevrait point l'adresse : mais je ne crois pas à ce refus. Ce serait une déclaration de guerre.

D'autres assurent que les ministres vont présenter incessamment deux ou trois projets de loi, notamment un sur Alger, et que si la chambre les rejette, elle sera dissoute. Enfin, pour compléter ce résumé des bruits contradictoires qui ont couru aujourd'hui à la bourse, il en est qui croient à la dissolution immédiate. Il faudrait dans ce cas faire un coup d'état.

A propos de coup-d'état, il faut que je vous parle d'un factum intitulé : *Mémoire au conseil du roi*, qui a produit un énorme scandale depuis plusieurs jours, et qui est aujourd'hui déféré aux tribunaux. L'auteur est un fanatique nommé *Madrolle* que les petits journaux ont surnommé *mon drôle*, et qui depuis deux ou trois ans a composé plusieurs écrits jésuitiques, notamment : *les crimes de la presse*, et une réponse à M. de Montlosier. Ce fanatique, encore jeune, n'a aucune espèce de talent ; mais il a de l'audace, et est poussé par des gens puissans. Son *mémoire au roi* est une provocation à la destruction de la Charte, et de la loi électorale ; le tout assaisonné d'énormes injures contre les tribunaux, les électeurs et les chambres. Avant de l'imprimer il le communiqua à plusieurs personnes marquantes de son parti, et parvint à en obtenir des lettres approbatives. Mais ces messieurs, ou n'avaient pas cru que l'ouvrage exciterait un cri général, ou ne pensaient pas que Madrolle imprimerait leurs lettres. C'est à quoi il n'a pas manqué ; le mémoire a paru revêtu des signatures du baron de Frénilly pair de France, de M. Vaublanc, ministre d'état, de M. de Sallabéry député, d'un petit avocat sans cause nommé Guillemin, de l'écrivain servile Benaben, de MM. Henrion, avocat, et rédacteur du *Drapeau Blanc*, Achille de Jouffroy, qui s'intitule *comte*, et qui est aujourd'hui rédacteur en chef de la *Quotidienne*, et Ducancel, écrivain jésuite. Ces messieurs ont d'abord vu la publication sans rien dire ; mais lorsqu'ils ont entendu le chœur universel des journaux, l'indignation des chambres, les menaces des tribunaux, la peur les a pris : ils ont écrit qu'on avait surpris leurs signatures, dénaturé leurs expressions : ils ont désavoué l'ouvrage du malheureux Madrolle qui, resté sans défense, et lâchement abandonné, a écrit de son côté que ces messieurs en imposaient au public, et s'est plaint amèrement de la conduite de ses prétendus amis. Le fanatique toutefois semble affronter les juges, et courir au devant de la prison qui le menace. Tant il est vrai que l'absurdité à ses séides, comme la vérité à ses enthousiastes. Toute cette affaire a donné beaucoup à rire aux libéraux ; et n'a pas avancé le plan de dictature de leurs adversaires.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

LE CORRESPONDANT PARISIEN.

P. S. — M. Laurentie vient de vendre pour la troisième ou quatrième fois la *Quotidienne*. Elle appartient maintenant à M. Ferdinand de Berthier, le fils de l'intendant de Paris, victime des premiers troubles de la révolution.

On se borne, dans les salons du faubourg Saint-Germain, à demander la dissolution de la chambre, qu'on nomme une seconde convention ; et la pendaison d'une vingtaine de *scélérats de la gauche*. Voilà la modération des douairières de l'émigration.

Le 19 au matin. — La réponse du roi à l'adresse des députés est connue ce matin : la voici :

« Je vous ai fait connaître mes intentions pour lesquelles j'avais besoin du concours des trois pouvoirs et je vous ai demandé le vôtre. Vous m'annoncez que ce concours n'existe pas ; je m'en afflige ; mais ma détermination est immuable... Mes ministres vous feront connaître ma dernière volonté. »

Cette réponse qui a produit le plus terrible effet à Paris, et qui épouvantera la France, annonce la dissolution de la chambre, ou plutôt la dictature. La France a aussi son Bolivar, fera-t-elle comme Caracacas ?

AVIS AU COMMERCE.

Lettre adressée au Consul-général de France aux États-Unis, par le département des affaires étrangères.

PARIS, le 23 janvier 1830.

Monsieur, il résulte des nouvelles explications que M. le ministre de l'intérieur vient de recevoir de l'intendance sanitaire de Marseille, relativement au mode de purification des lettres arrivant de pays dont les provenances sont soumises en France à une quarantaine, que ce mode consiste à immerger les lettres dans le vinaigre, ou à les fumer ; mais que les personnes qui désirent qu'on emploie de préférence ce dernier moyen, le font connaître en écrivant sur l'enveloppe : *à passer au parfum* ; et que l'administration sanitaire a toujours égard à cette recommandation.

Je vous invite, Monsieur, sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, à donner de la publicité à cet avis dans votre résidence.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. (Signé :) P^{ce} DE POLIGNAC.

Pour ampliation, le maître des requêtes, directeur. (Signé :) E^{on} DEFFAUDIS.

Pour copie conforme : DURANT ST.-ANDRÉ.

FONDS AMÉRICAINS, LE 16 AVRIL, 1830.

	demande.	offre.
6 pour cent des États-Unis,	1815	100 ¹ / ₂
5 dito	1832	103
5 dito	1835	106 ¹ / ₂
4 ¹ / ₂ dito	1831	101 ¹ / ₂
4 ¹ / ₂ dito	1832	100 ¹ / ₂
4 ¹ / ₂ dito	1833	101 ¹ / ₂
3 dito	—	91
6 dito de l'Ohio,	1850	118 ¹ / ₂
5 dite	do.	108 ¹ / ₂
Banque des États-Unis,	—	125 ¹ / ₂
Banque de la Louisiane,	—	117

ÉTATS-UNIS.

NEW-YORK.

LE MEXIQUE ET LES ÉTATS-UNIS, L'ANGLETERRE, ET L'ÎLE DE CUBE.

(Suite et fin.)

La province de Texas étant par sa situation naturelle enclavée, pour ainsi dire, dans les États-Unis, et par conséquent à la convenance, sous quelques rapports, de la section méridionale de l'Union, est comparativement de peu d'importance pour le Mexique. Mais la probabilité de son acquisition par les États-Unis est si éloignée, et ce serait en même temps un sujet de tant de difficultés, que nous ne pouvons imputer les alarmes qu'il a fait naître, qu'à l'ignorance absolue de l'état des choses aux États-Unis, ou à l'esprit de parti excité par l'influence étrangère. Que la partie la plus instruite du peuple mexicain soit assez éclairée sur les institutions des États-Unis, qui lui ont servi de modèle, pour être convaincue qu'ils ne pouvaient entreprendre par des moyens sinistres de le déposséder de cette province, nous en sommes intimement persuadés. Il faut donc chercher la cause de ces alarmes, ou dans l'esprit de parti, ou dans les légations étrangères.

Lorsqu'après le renversement d'Iturbide (en 1822) par le parti monarchiste aristocratique, qui, bien qu'il désirât un monarque, ne voulait pas d'Iturbide pour souverain, ce parti apercevant que l'opinion populaire était trop fortement prononcée contre une monarchie, céda au cri général pour une constitution républicaine, mais non sans conserver une arrière-pensée en faveur de la monarchie. Il eut alors pour objet une république centrale. Don Nicolas Bravo, homme sans volonté à lui, parut être un instrument convenable au succès de leurs plans, et il fut appelé, conjointement avec don Guadalupe Victoria et don Pedro Celestino Negretto, au pouvoir exécutif. La tentative faite par Iturbide pour ressaisir son autorité, et son exécution (1824), contribuèrent grandement à fortifier le parti républicain, et une constitution définitive fut adoptée et publiée (octobre 1824). En dépit des efforts des monarchistes l'élection de Victoria eut lieu. Mais la faiblesse du nouveau président leur donna bientôt l'occasion de reprendre leur influence. Ils furent nommés aux fonctions publiques. Ils se firent élire au congrès, et ce fut par leur entremise que des emprunts eurent lieu au nom du gouvernement, et que l'indépendance du Mexique fut reconnue par le cabinet anglais. Nous avons fait voir avec quelle avidité le ministre Canning saisit une occasion si séduisante d'enraciner la domination anglaise dans les républiques du Mexique et de l'Amérique du Sud. Avec cette prudence que les ministres anglais savent toujours montrer à propos dans leurs actes apparens de bienveillance, après les avoir encouragés, il suspendit tout à coup les espérances des agens diplomatiques du Mexique, afin d'élever encore aux yeux des Mexicains le prix de la reconnaissance de leur émancipation, et leur inspirer de la jalousie contre les États-Unis de l'Amérique du Nord.

Voici de quel langage il se servit dans une de ses dépêches qui accompagnait le premier traité : « L'intérêt manifeste du Mexique est de se jeter dans les bras d'une grande puissance maritime de laquelle ils n'auront point à craindre des tentatives pour un agrandissement de territoire. » M. Canning ne manqua pas de marcher avec activité, vers l'accomplissement du dessein suggéré dans cette communication. Les capitalistes anglais furent encouragés à prêter leurs fonds ; on forma des compagnies pour l'exploitation des mines. Des aventuriers de toutes les classes se portèrent au Mexique, on y fit des établissemens de librairie ; tous se promettaient de riches moissons. Le parti monarchiste aristocratique avait aplani la route aux intérêts anglais ; il s'unifia à ces intérêts. L'un de ces moyens d'union fut la maçonnerie écossaise. (Voyez l'excellente réponse qu'on suppose être de M. Ward, Philadelphie 1829.) En même temps d'étranges événemens eurent lieu à Mexico qui changèrent considérablement l'aspect des choses. L'argent prêté par les Anglais dans le but de poser les bases de ce qu'on appelle l'intérêt anglais fut dissipé. Le parti républicain qui avait formé le plan de constitution et élevé Victoria à la magistrature suprême, vit à regret que tout le pouvoir résidait dans le parti aristocratique, et ayant reconnu le secret de sa force, il concentra les siennes, et suivit cet exemple d'unanimité que ses adversaires lui donnaient. Il établit aussi une presse, et procédant en tout avec ordre et système, il arracha le pouvoir des mains des aristocrates monarchistes. A cette époque arriva au Mexique M. Poinsett envoyé des États-Unis. Républicain sévère, avec un esprit cultivé, une intelligence facile, il ne tarda pas à reconnaître le véritable état des choses, et s'étant trouvé exclus dès son arrivée, de la société anglo-aristocratique, qui soutenait tellement les intérêts d'une monarchie, qu'elle osait proclamer, devant le président même, qu'une monarchie seulement était convenable au Mexique, il prit aussitôt une position analogue au caractère du représentant d'une république fédérale, et agissant dans l'esprit de son gouvernement, il s'attacha en réalité à secourir les intérêts de celui du Mexique. M. Poinsett ayant été sollicité d'installer la grande loge des anciens maçons de York, et nul autre

Mexique n'ayant un grade maçonnique assez élevé pour solemniser son organisation, il se rendit à la prière qui lui en fut faite et établit la grande loge dans sa maison, après y avoir été dûment autorisé par une des grandes loges des États-Unis. Cette démarche fut considérée comme une opposition ouverte à la maçonnerie Écossaise, ou au parti des aristocrates anglo-mexicains. Don Lorenzo de Zavala, un des champions les plus fermes du parti républicain, devait être abattu, l'élection de Guerrero renversée, M. Poinsett renvoyé s'il était possible, et les législatures aristocratiques de Puebla et de la Vera-Cruz furent invitées à demander au gouvernement général son expulsion du pays. Ce serait méconnaître l'intelligence de nos lecteurs, que de développer ici le rôle qu'ont joué dans ces circonstances les agens anglais. Sans-doute ils ont eu garde de se montrer ouvertement, mais alors, comme dans tous les cas semblables, ils dirigeaient clandestinement les manœuvres. Le coup-d'œil perçant du puissant défenseur des principes républicains, était pour eux une épine qu'il fallait arracher à quelque prix que ce fut. Le Texas vint tout-à-fait à propos, et les Anglais se saisirent avidement d'un prétexte de négociation de cette province pour produire de l'effet.

Les pamphlets publiés par MM. Ward et Ridgeway, les lettres écrites du Mexique par des Anglais attestent suffisamment l'esprit qui les animait. Et cet esprit, nous n'allons pas trop loin en le disant, se montre sans cesse et en paroles, et par des actions, lorsque ce qu'on appelle l'intérêt anglais présente quelque incertitude. Ils obtinrent ce qu'ils ambitionnaient, et M. Poinsett voyant en outre sa vie exposée, jugea à propos de se retirer du Mexique. Il n'y a pas à douter que ce retour n'ait été provoqué par les intrigues des Anglais.

Leur parti a évidemment obtenu la haute main, et nous croyons aussi pouvoir affirmer que, s'il n'a pas préparé la chute de Guerrero, il a au moins encouragé secrètement ses auteurs. Quels avantages le Mexique peut-il avoir, ou pourra-t-il obtenir de la prépondérance des Anglais dans le pays ? Quel bien est résulté pour lui, de sa reconnaissance par l'Angleterre ? Cette question est naturelle. Afin d'en avoir la solution, nous devons recourir au théâtre de la politique, et nous reporter au Parlement anglais. Sir Robert Wilson, interpellant le 8 février le ministre de l'intérieur, sur la politique des ministres anglais relativement au Mexique, et à l'Amérique du Sud, s'est expliqué de la manière suivante :

« Il parle d'après bonne autorité sur l'évidence de faits et de circonstances parvenus à sa connaissance. Dans l'année 1824, les gouvernemens de l'Amérique du Sud se sentant opprimés et harassés par la continuation de la guerre espagnole qu'on leur faisait des îles de Cuba et de Porto-Rico, résolurent de faire une expédition contre ces deux îles. A cette époque la Colombie avait une armée, et une escadre commandée par l'amiral Brion : il existait une autre force à la Vera Cruz, appartenant au Mexique, sous les ordres de l'amiral Porter : l'ensemble de ces armemens était d'une force supérieure à toutes celles que l'Espagne aurait pu réunir dans cette partie du globe. (Jusqu'à cette partie du discours de l'honorable membre, un bruit considérable se fit entendre dans la chambre ; en conséquence l'orateur s'interrompit et réclama ensuite l'attention de la chambre, en l'assurant qu'il était question de millions de propriétés.) On poursuivait ces préparatifs lorsque M. Canning, ayant reçu des informations à ce sujet, et sachant ce qui en résulterait probablement, manda MM. Hurtado et Michelano, envoyés de la Colombie et du Mexique dans ce pays, pour leur dire, qu'ayant appris les intentions de leurs gouvernemens respectifs, et connaissant que de grands préparatifs avaient été faits pour agir contre l'île de Cuba, il était de son devoir de les prévenir qu'il était impossible au gouvernement anglais de permettre le départ de ces expéditions ; qu'indépendamment d'autres considérations, une force armée venant de la Côte-Ferme contre l'île de Cuba, pourrait occasionner une insurrection parmi les nègres, provoquer un établissement semblable à celui de Saint-Domingue, qui seraient suivis de circonstances les plus graves et de calamités déplorables dans nos possessions des Indes occidentales. Il ajouta qu'il existait d'autres circonstances collatérales qui rendaient très-inconvenant qu'une expédition fut envoyée contre Porto-Rico ou l'île de Cuba à cette époque. Par le fait M. Canning a notifié à MM. Hurtado et Michelano, que la Grande-Bretagne ne sanctionnait pas l'attaque préméditée, et que l'entreprise ne devait pas en être faite. »

M. Peel a répondu :

« Il avait dit avoir quelque idée qu'en 1823, M. Canning, voyant l'état des affaires entre l'Espagne et ses colonies, avait déclaré que l'Angleterre ne s'opposerait à aucune tentative de la part de l'Espagne pour le rétablissement de sa puissance dans l'Amérique du Sud, et que ce pays observerait la plus stricte neutralité dans ce débat. Si une déclaration relative aux îles de Cuba et de Porto-Rico a été faite par M. Canning postérieurement à la première déclaration de stricte neutralité, il est certain qu'elle a dû être justifiée par des circonstances particulières ou spéciales faisant exception à la règle générale. Il ajoute que s'il a existé une prohibition contre le projet d'attaque sur l'île de Cuba, il est très sûr qu'elle était basée sur des causes spéciales reposant sur des motifs d'humanité, ou liés au bien-être général des nations. »

« Quant à la prohibition de M. Canning, qu'on dit avoir déconcerté les projets d'attaque de la Côte-Ferme contre l'île de Cuba et celle de Porto-Rico, il n'avait pas un souvenir exact de la nature de la déclaration, et il n'existe aucune trace écrite qu'une telle défense ait été faite par nous. Si elle a eu lieu, elle était probablement verbale ; mais il est certain que si une déclaration semblable a été faite par M. Canning, ce ministre doit avoir considéré le cas comme faisant exception à la règle générale de non-intervention, et il doit à la mémoire de M. Canning, de déclarer sa conviction que sans contredit cette défense était justifiée par son respect pour les intérêts généraux de l'humanité et par ses grandes vues pour le bonheur national. »

« Mais si une déclaration a été faite pour empêcher le Mexique et la Colombie d'attaquer l'île de Cuba et Porto-Rico, lui, (M. Peel) était convaincu qu'elle était occasionnée par des raisons spéciales et des circonstances tout à fait distinctes de la question générale. Il y a eu de la part des États-Unis une intervention amicale qui provenait de principes semblables aux nôtres. L'honorable gentleman se réfère ici à une lettre de M. le secrétaire Clay, datée du mois de décembre 1825. Les États-Unis avaient reconnu l'indépendance des républiques de l'Amérique du Sud, et professé leur intention d'être guidés dans leurs rapports entre elles et l'Espagne par les principes d'une stricte neutralité ; et d'après la communication de M. Clay à ce sujet, il est constant que si l'Espagne refusait d'entrer en négociation pour la paix et se déterminait à la guerre, quoique les États-Unis ne désirassent point que la Colombie ou le Mexique entrassent en possession de l'île de Cuba, le Président ne pourrait pas intervenir. — Que l'île de Cuba était le seul point d'appui de l'Espagne dans le voisinage de la Côte-Ferme, et que si la métropole faisait usage de cette île pour y organiser des armemens contre les provinces de l'Amérique du Sud, les États-Unis n'interviendraient pas non plus ; mais que dans le cas où la guerre aurait pour objet de mettre des armes dans les mains d'une race pour la destruction d'une autre, si l'on s'écartait des principes de la guerre et que les exemples donnés agissent d'une manière contagieuse, offensante ou dangereuse à l'égard de quelques états de l'Union, alors l'Amérique aurait peut-être à intervenir ; mais on ne craignait pas que ces circonstances pussent se présenter et par conséquent il était probable que les États-Unis conserveraient la neutralité. »

Cette réponse est d'autant plus importante, qu'elle est une preuve de duplicité, et en même temps un témoignage de la bouche même du ministre anglais de la politique honnête des États-Unis, envers les états Mexicains. Les États-Unis fidèles aux sentimens qui leur firent reconnaître le Mexique, ont déclaré qu'ils ne se mêleraient en rien de l'invasion de l'île de Cuba, à moins cependant qu'on n'eût en vue la révolte des esclaves, circonstance qui pourrait compromettre la tranquillité dans les états du Sud. Ils reconnurent encore alors, par cette déclaration, le Mexique comme un état, dans toute la plénitude de la souveraineté. Quelle était pourtant la marche de M. Canning, expliquée si fort à contre-cœur par M. Peel. Il interdisait sans déguisement l'invasion. Il aurait pu se borner à faire les mêmes réserves que les États-Unis, mais il ne crut pas que la chose en valût la peine ; il enjoignit verbalement au ministre mexicain de signifier à son gouvernement qu'il eût à se désister de l'attaque projetée. Il fit cette injonction sans autre forme, et de la manière accoutumée entre le maître et son serviteur, le tuteur et son pupille, sans même descendre à en donner les motifs par écrit. Et ces motifs pourtant, n'avaient-ils pas leur origine dans le désir de ne pas voir l'humanité outragée ? On nous passera de ne point accorder une foi entière à cette première déclaration. Était-ce respect pour les droits de l'Espagne ? L'Angleterre respecte la légitimité seulement lorsque cela convient à sa politique. Quelles étaient donc ces raisons ? L'île de Cuba possédée, soit par la Colombie, soit par le Mexique, non-seulement rendrait ces républiques indépendantes de l'Angleterre, mais, en leur donnant le commandement du golfe, les mettrait en position de contrôler les Anglais, dans les Indes-Occidentales. Des chances de cette nature n'entrent pas dans les plans du ministre anglais. Le Mexique devra bien avoir une force comparative qui puisse en faire un auxiliaire utile à la Grande-Bretagne contre les États-Unis, mais il ne lui sera pas permis de devenir assez puissant pour se passer de son aide. En attendant, l'île de Cuba sera réservée pour les cas de nécessité future.

Voici ce que dit M. Peel : « Si des hostilités étaient renouvelées entre l'Espagne et ses colonies, la politique de l'Angleterre serait d'abord d'essayer un arrangement par des voies amicales, et d'amener une pacification qui n'importe pas moins à l'Amérique du Sud qu'à nous-mêmes. Mais si tous nos efforts venaient à échouer, si l'Espagne persistait dans l'intention de recouvrer ses colonies par les armes, il ne faisait pas difficulté de déclarer au nom du gouvernement de Sa Majesté, que, quant à ce qui tient aux lois et aux opérations de la guerre entre nations civilisées, ce pays agirait envers les belligérans d'après le principe d'une stricte neutralité. » Or nous savons ce qu'est la neutralité anglaise. Ce même M. Peel, répondant à des questions, qui lui sont faites sur la politique du ministère

au sujet du Portugal, de la Grèce et de l'île de Cuba, ne fait pas moins de cinq exceptions à la neutralité. Cette neutralité est vraiment une chose curieuse dans la bouche des ministres anglais. Leur organe demi-officiel, le défenseur actuel de leurs mesures, nous en donne un prodigieux avant-goût. Le *Times* du 8 février dit à ce sujet : « S'il y avait (et nous ne pouvons nier qu'il n'en puisse exister) des motifs suffisants pour autoriser le gouvernement anglais à protéger l'île de Cuba d'invasions de la part d'une puissance quelconque du continent américain, il paraît que le Mexique verrait avec satisfaction, que cette île fut neutralisée par les ordres de la Grande-Bretagne, et devint en même temps inattaquable par aucun pouvoir de l'Amérique, et incapable d'en assaillir aucun. » Nous n'hésitons pas à dire que ce projet gratuitement ébauché, ne manquera pas d'être adopté; et que l'Angleterre se réserve l'île de Cuba pour elle-même, sauf à s'en saisir sous quelque prétexte spécieux. La chose devra être accomplie un peu plus tôt, un peu plus tard. Ce sera un moyen de plus pour les ministres anglais, de prendre pied au Mexique. Déjà les ministres parlent des intérêts immenses de l'Angleterre dans cette république. Ce sont des mots, mais les mots signifient beaucoup dans la bouche des ministres anglais. Ils emploient le même langage à l'égard du Portugal, des îles Ioniennes, des Indes-Orientales, et ils n'oseraient s'en servir au sujet de la Russie, de la France, et des États-Unis. En quoi consistent ces intérêts? à tenir le gouvernement sous le joug, au moyen de prêts d'argent, des compagnies des mines, à attirer dans leurs coffres les ressources du pays, ou à en disposer partiellement à titre de subsides au Mexique en cas de guerre avec les États-Unis. Et toutes leurs mesures ont été prises pour arriver au perfectionnement de cette politique. Le parti dominant au Mexique se réjouit du départ de M. Poinsett, croyant avoir fait échouer un plan relatif au Texas, mais dans notre opinion, si la vente de cette province pouvait ramener l'ordre dans les finances, la perte du territoire serait insignifiante, comparée au mal dont les Anglais ont infecté, et infecteront encore le Mexique.

Si l'expérience n'est pas perdue pour ce pays et les autres états de l'Amérique du Sud, ils repousseront une influence qui doit les dévorer, en appelant sur eux des misères sous lesquelles ont succombé tous les pays qu'affligent les sympathies anglaises. La politique de l'Angleterre est évidemment d'établir sous la dénomination d'équilibre, la même domination directe ou indirecte qui a réduit le Portugal, l'Italie, les îles Ioniennes, et les Indes Orientales, qui entraîne à la guerre quand bon lui semble, le nord et le centre de l'Europe, et fait rejaillir uniquement sur elle le prix du sang le plus pur qu'elle leur fait répandre. Les succès de l'Angleterre sont assez prouvés par la paix entre le Brésil et Buénos-Ayres, et par l'effet de ses trames dans la Colombie. Ses efforts sont maintenant dirigés sur le Mexique, le pays le plus important pour elle.*

C'est pour le peuple du Mexique un sujet digne de l'attention la plus sérieuse, que l'éloignement, à l'exemple des États-Unis après leur révolution, de toute influence étrangère, mais surtout de l'influence de la politique anglaise; de cette politique égoïste et perfide qui se joue des souffrances de l'univers pourvu qu'on lui fournisse des trésors; qui, agissant toujours dans son intérêt unique, libérale aujourd'hui, servile demain prend également pour dupes les rois et les républiques, dont les ministres savent expliquer la neutralité de dix manières différentes, et qui, toujours prêts à exalter devant le Parlement leur moralité et leurs actes de générosité, envoient en même temps des émissaires pour jeter dans le monde les brandons de la discorde, afin de recueillir à leur profit les débris de l'incendie. Si le peuple du Mexique, aiguillonné par des hommes évidemment unis à l'intérêt anglais, se laisse entraîner à un sentiment de haine contre une république amie et voisine, qui par essence ne peut avoir des intentions hostiles, et qui a nécessairement intérêt à voir les Républiques du Sud consolidées, et grandir en puissance, afin de balancer le despotisme européen; alors, nous osons le faire pressentir, il recueillera les fruits amers qu'un tel aveuglement doit produire. Il deviendra la proie d'un despote élevé à ses dépens par l'influence anglaise, il entrera dans les guerres excitées par l'Angleterre, satellite obscur de cette puissance, il versera son sang, et épuisera ses trésors pour une nation habituée à s'enorgueillir du triomphe et à récompenser par un froid dédain les sacrifices et la confiance des peuples.

* Voyez le pamphlet sur le Mexique attribué à lord Palmerston, mais qui est écrit par M. Ridgeway.

SCIENCES.

MÉTÉOROLOGIE.

INFLUENCE PRÉSUMÉE DES TACHES DU SOLEIL SUR LA TEMPÉRATURE.

M. Arago comprend chaque année dans ses résumés de météorologie le tableau des changements que la surface du soleil a éprouvés dans le courant de l'année. Son but est de fournir ainsi des éléments qui pourraient servir à décider un jour si les taches solaires exercent une influence sensible sur les températures terrestres. Nous avons appris avec peine que M. Arago n'avait pu compléter par les observations faites

dans d'autres observatoires les lacunes que l'inconstance du climat de Paris a pu le forcer de laisser dans son travail. On a d'autant plus lieu de s'étonner de cette négligence qu'une indication suffisante du nombre et de la grandeur des taches du soleil peut être obtenue sans aucun surcroît de travail, soit au moment où dans chaque observatoire on prend la hauteur méridienne du soleil, soit pendant le temps que cet astre emploie à traverser le champ de la lunette méridionale. Il serait pénible de penser que quelques astronomes eussent de la répugnance à compléter un travail utile, uniquement parce qu'un autre en a donné l'exemple avant eux. Qu'on nous permette de dire un mot sur les taches du soleil et sur les opinions diverses qu'on a énoncées relativement à l'influence qu'elles pourraient exercer sur les températures terrestres.

La difficulté d'observer le soleil sans être blessé par l'éclat de sa lumière a empêché long-temps de découvrir ce qui se passait à la surface de cet astre, et ce n'est qu'en 1611 qu'on y a aperçu des taches pour la première fois. Différentes explications ont été données de ce phénomène tout-à-fait inattendu. Lahire et Cassini supposaient qu'elles étaient le résultat de la mise à nu des sommets de plusieurs montagnes existant dans le noyau solide du soleil, sommets qui devenaient parfois visibles, par suite des fluctuations du liquide enflammé qui recouvrait le corps de l'astre. Dans cette manière de voir, l'apparition des taches du soleil devrait nécessairement coïncider avec une diminution de l'activité de la combustion de cet astre. C'est aussi ce qu'admettaient les astronomes que nous avons nommés; mais leur explication ne peut être soutenue aujourd'hui, elle ne rend nullement raison de l'ensemble et des détails consignés par les observateurs. Elle ne peut, par exemple, expliquer comment il arrive que quand on observe deux taches voisines, on voit souvent l'une augmenter pendant que l'autre diminue, tandis que dans l'hypothèse de Lahire et de Cassini les taches voisines devraient augmenter ou diminuer en même temps.

On a supposé aussi que les taches étaient des scories lancées par des volcans situés à la surface du soleil; d'autres ont dit que la tache était placée au fond d'une cavité en entonnoir, qui se formait dans la partie lumineuse du soleil. Cette dernière hypothèse était beaucoup plus satisfaisante que les précédentes; mais pourtant il a fallu aussi y renoncer.

Herschell enfin est parvenu à donner des taches du soleil une explication qui satisfait à toutes les apparences que fournit l'observation.

Il suppose le soleil formé d'un noyau solide et obscur, entouré d'une atmosphère peu diaphane et réfléchissante, enveloppée elle-même par la matière gazeuse lumineuse. Si dans cet astre ainsi constitué il se forme une éclaircie, de manière que l'ouverture de l'atmosphère lumineuse soit de même largeur que celle qui entoure immédiatement le noyau obscur, on verra au centre une tache noire sans pénombre, ce qui a lieu en effet quelquefois; mais si l'ouverture est plus large dans l'enveloppe gazeuse que dans la première enveloppe, on verra une partie de l'atmosphère inférieure qui formera une pénombre présentant toutes les particularités de celle qu'on observe sur les taches du soleil.

Quelle peut être la cause de cette éclaircie que nous supposons se former dans la matière incandescente du soleil? On peut admettre qu'elle est le résultat d'un courant ascendant, qui déchire d'abord la première atmosphère, puis la seconde, s'il lui reste assez de force.

Une chose très importante à noter, c'est que dans presque tous les cas la formation d'une nouvelle tache est précédée d'une tache brillante, appelée *facule*, et dont Galilée le premier a reconnu l'existence. Ordinairement aussi, lorsqu'une tache se reforme, il se forme une facule à la place qu'elle occupait. L'apparition des facules semble donc indiquer que la formation des taches, loin d'annoncer une diminution de chaleur dans le soleil, coïncide avec un redoublement d'activité dans la combustion de la matière gazeuse de cet astre.

L'explication donnée par Herschell de la formation des taches du soleil s'accorde d'ailleurs parfaitement avec cette dernière supposition, et c'est elle que ce célèbre astronome avait adoptée. Il croyait que l'apparition d'une tache indiquait une fermentation plus active dans la matière du soleil susceptible d'incandescence; et, pour soutenir son opinion, il avait fait dresser un tableau moyen du prix des blés en Angleterre, et du nombre des taches qui s'étaient montrées chaque année. Il avait cru ainsi trouver une preuve de la vérité de son assertion: car les années où les taches avaient été les plus nombreuses se trouvaient être celles où la récolte avait été la plus abondante.

On sent tout ce qu'une pareille preuve laisse d'incertitude; mais l'opinion de Herschell n'en est pas moins très soutenable, et la question dont il s'agit n'en est pas moins l'une des plus importantes dont les astronomes puissent s'occuper. Cette question, M. Arago a pris le véritable moyen de la résoudre en notant chaque année le nombre et la dimension des taches du soleil. Nul doute que ses observations, quand elles auront été répétées pendant un certain nombre d'années, ne puissent servir à décider avec certitude s'il y a ou non quelque rapport entre les taches du soleil et la chaleur des saisons. Espérons que tous les astronomes s'empresseront de concourir avec lui à un travail dont l'importance, quel que soit le résultat auquel il doit conduire, ne peut être révoquée en doute.

HISTOIRE.

FRAGMENT INÉDIT DES MÉMOIRES DE BRISSOT.

Le manuscrit de Turgot vendu à Calonne par Mirabeau. — Calonne veut le donner aux états-généraux. — Dupont de Nemours. — L'Histoire secrète de la cour de Berlin brouille Mirabeau et M. de Talleyrand. — Combats de Mirabeau et de Brissot contre Mallet-Dupan. — Les véritables écrits de Mirabeau. — Jugement sur son caractère. — Menaces contre ceux qui oseront attaquer sa mémoire. — Les épitaphes de M. Fiévée et du père Duchesne. — Le convoi funèbre. — Bruits absurdes de

pandus, à l'occasion de la mort de Mirabeau, contre son secrétaire et MM. de Lameth. — Ses véritables assassins. — Les deux danseuses de l'Opéra. — Fausseté du mot attribué à Mirabeau sur MM. de Lameth. — M. Noël a été le premier écho des discours attribués au grand orateur à son lit de mort. — Le deuil de la monarchie et les factieux. — Mirabeau devant sa popularité et sa plus grande influence aux jacobins.

Mirabeau sut, en cette occasion, fort adroitement souffrir ce qu'il ne pouvait empêcher; mais il ne me pardonna que long-temps après la mésaventure que je lui causais, et sur laquelle il ne s'expliquait avec moi qu'avec ambiguïté. Voici la vérité telle que Dupont de Nemours me la révéla plus tard. Mirabeau qui faisait argent de tout, et qui vendait tous les manuscrits qu'il pouvait trouver, avait vendu celui du *Plan des administrations provinciales* au ministre Calonne; il le lui avait vendu comme son propre ouvrage, et s'était contenté d'en changer quelques pages. Calonne, qui n'était pas moins charlatan que son digne ami, se proposait de le présenter sous son propre nom aux états-généraux; c'était une chose convenue et qui lui avait fait y attacher un grand prix. Heureusement pour lui qu'il le montra auparavant à Dupont de Nemours; Dupont lui ouvrit les yeux, et lui apprit que ce manuscrit sur les *administrations provinciales* n'appartenait même pas en entier à Turgot, et que c'était lui qui en avait composé autrefois le plan pour le ministre. Dupont, afin de l'en convaincre, lui montra le brouillon de son manuscrit tout raturé. Calonne ne put douter de l'industrie dont il avait failli être doublement la dupe. Ce larcin n'était pas encore découvert lorsque Mirabeau m'écrivait. Il voulait arrêter la publication que je faisais, pour tenir Calonne dans son erreur. Peu lui importait ce qui devait en arriver.

Lorsque Mirabeau revint de Berlin, je ne fus pas long-temps sans le voir. Il avait rapporté sa *Monarchie prussienne* dont le fond appartient au professeur Menard, et qui le fit chasser par le tyran de la Prusse. Il s'en vengea en publiant l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, qui n'appartient qu'à lui, et dans laquelle il méconnut à la fois les droits de l'amitié et compromit tous ceux qui s'étaient intéressés à son sort; Talleyrand, qui paraissait lui être attaché, rompit alors avec lui, et ne lui pardonna qu'au lit de la mort. Quant à moi, qui n'avais pas les mêmes sujets de plaintes, et qui ne pouvais m'empêcher d'applaudir à sa haine du despotisme, et au courage avec lequel il le poursuivait partout, je retrouvai bientôt mes anciens rapports avec lui. Il voulait publier une feuille sous le titre d'*Analyse des papiers anglais*. C'était un masque à la faveur duquel il répandait dans le public des vérités hardies; mais il ne connaissait malheureusement ni la langue anglaise, ni l'état de l'Angleterre. Je lui offris gratuitement d'être son collaborateur pour cette partie, et il accepta avec son amabilité ordinaire. Hardi dans l'attaque, il eut de violentes disputes avec Mallet-Dupan sur le procès d'Haywards et sur la situation des Anglais dans les Indes orientales. Mes études sur ce sujet lui furent utiles. Je composai aussi contre Mallet plusieurs lettres qui ont été publiées sous le nom de Mirabeau. Je dois rendre une justice à notre adversaire: il savait bien l'histoire, il était instruit des matières sur lesquelles il écrivait, tandis que l'instruction manquait entièrement à Mirabeau, dont quelques ouvrages sont pourtant surchargés des notes d'un érudit. Mais j'en ai assez dit sur ce sujet. Si l'on veut bien connaître la force d'esprit, l'originalité, la manière d'écrire de l'auteur des *Lettres de cachet*, il faut lire sa correspondance en Suisse: voilà le vrai et pur Mirabeau.

Il est quelques autres ouvrages publiés à l'époque dont je viens de parler, et dans lesquels on retrouve encore le vrai Mirabeau. Je citerai par exemple, sa lettre vigoureuse à Lecou-teux de la Noraye. Mirabeau excellait dans la polémique, surtout lorsqu'il était indigné; l'orgueil et la colère lui arrachaient des morceaux admirables.

J'ai trop connu Mirabeau pour estimer son caractère; mais je me suis long-temps laissé prendre à la séduction de son esprit. C'était, quand il le voulait, le plus aimable de tous les amis, mais c'était aussi le plus égoïste et le plus dépravé de tous les hommes. Celui qui conseillait à un jeune ambitieux « de tuer sa conscience pour parvenir dans le monde » s'est peint d'un seul trait. Je n'ai pas eu besoin de preuves authentiques pour être certain que du moment où il avait modifié ses opinions, c'est qu'il les avait vendues. J'ai toujours rendu hommage à ses talens, mais j'ai combattu plus d'une fois l'emploi qu'il en savait faire, et je lui en ai fait un crime à lui-même. À sa mort, je voulus bien qu'on écartât tout reproche de sa tombe, qu'on ne vit en lui que l'homme de génie, que l'homme dont les conceptions vigoureuses et les inspirations sublimes avaient rendu d'immenses services à la chose publique; mais je ne voulus point qu'on regardât sa perte comme une calamité nationale, parce que Mirabeau, long-temps le fleau de la cour, avait déjà fait marché avec elle de la nation. Je demandai des pleurs pour sa fin prématurée, un voile pour ses fautes, des fleurs pour son tombeau, mais je dis qu'il y avait de la perfidie, de la démence, ou au moins une inconsciente légèreté à proclamer que son absence de l'assemblée devait anéantir la constitution, car Mirabeau était déjà payé pour la renverser.

Je ne marchandai point avec le triomphe par lequel on crut honorer son génie; mais je m'indignai qu'on osât parler de son patriotisme au moment où il venait de le prostituer; qu'on osât lui donner le titre de *vertueux* quand il eût été le premier à prendre un pareil titre pour une épigramme. Il y eut alors clameur de haro contre moi: tous les vertueux, tous les incorruptibles s'indignèrent. Des journalistes patriotes menacèrent de faire expirer sous le bâton quiconque oserait attaquer la mémoire du grand citoyen: ce qui ne m'empêcha point de le juger dès lors hautement comme je le juge aujourd'hui.

Les honneurs décernés par l'assemblée constituante à Mirabeau avaient été provoqués par une députation des quarante-huit sections de Paris. Elles demandaient un deuil public pour ce citoyen éloquent et *vertueux*; elles demandaient encore son inhumation au champ de la fédération. Une autre députation du département, survenue dans la même séance, demanda que le Panthéon servît d'asile à sa cendre, et qu'on gravât sur le frontispice du temple: *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Cette proposition fut enlevée d'enthous-

siasme, et Robespierre renchérit sur tous pour la faire adopter. C'est un fait que j'aurai peut-être occasion de rappeler.

Je passe sur cette pompe funèbre qui ne dut point étonner au milieu de nos mœurs relâchées, et dans les premiers accès d'enthousiasme d'une révolution. Jamais les rois, qui semblaient avoir réservé pour eux tous les honneurs, n'en ont obtenu de semblables, parce que ceux-ci étaient décernés par le peuple, les autres par les courtisans. Le peuple croyait témoigner son patriotisme par ses regrets et faire honte à la cour par ses larmes, mais la cour seule avait raison de pleurer celui dont ses pages escortaient le catafalque et trahissaient les justes douleurs. Chacun s'abusait; Mirabeau était mort pour la liberté et contre la liberté. Il avait aidé à son triomphe, mais il avait voulu l'étouffer. Elle était devenue toute puissante, et il lui eût suffi d'un souffle pour le renverser.

Je laissai les journalistes et leurs menaces, les orateurs et leurs oraisons funèbres; je laissai Cubières faire des poèmes, et Fiévée, qui s'était fait connaître par des articles patriotiques dans la feuille de Millin, mettre au concours des épithalames, donner les siens pour modèles, et inviter tous les poètes à suivre un exemple que le père Duchesne fut le premier à imiter, ce qui n'a pu manquer de faire grand plaisir à Fiévée. Au reste, Hébert, dans son sale langage, montra plus de jugement que les enthousiastes aveugles de Mirabeau; car il semblait craindre que l'orateur n'eût vécu un jour de trop pour sa gloire.

Voici ce qu'on lit dans la soixante-quatrième Lettre patriotique du véritable père Duchesne: « Mirabeau est mort! O toi, maître des pauvres humains, qui jusqu'alors t'es déclaré le grand soutien de notre liberté; toi qui ne fis rien pour être enchaîné, à commencer depuis le soleil qui galope depuis il y a trois mille ans sans s'arrêter, jusqu'à la fourmi qui vit libre et toujours agissante, que n'as-tu bombardé la mort au moment où la..... de camarade a grippé Riquetti?... Avais-tu peur qu'il gâtât sa gloire, et qu'un seul jour fût de trop contre lui et la liberté? Est-ce pour cette raison, qui me paraît..... sérieuse, que ta main pesante est tombée sur lui? Cette... perte est un malheur que mon cœur a senti vivement; je n'ai pas pleuré l'homme, mais j'ai pleuré sa tête. Cette nuit j'ai rêvé que je visitais le tombeau du mort célèbre que la France regrette, que l'Europe admirait; j'y lisais ces mots:

Vil apôtre de l'esclavage,
N'approche pas de ce tombeau,
Ton souffle serait un outrage
A la cendre de Mirabeau.

SIGNÉ: le plus véritable des véritables pères, Duchesne, marchand de fourneaux.

On a dit que Mirabeau était mort empoisonné; le suicide de son secrétaire sembla un instant justifier cette assertion. Combs n'avait été poussé à cet acte de désespoir que par le profond chagrin auquel il ne se croyait pas capable de survivre. On peut voir, par une lettre qu'il m'écrivit alors, et par l'autopsie du cadavre faite par Cabanis, combien ces inculpations étaient odieuses. Mais il semblait que Mirabeau, animé pendant sa vie d'un génie surnaturel, n'avait pu mourir de la mort commune. Qui donc eût hâté la fin de ses jours? la cour? elle ne comptait plus que sur lui pour sauver son pouvoir à l'agonie. Ses ennemis? des Français, au milieu de la rage des partis, peuvent bien se détester, mais l'idée de l'empoisonnement n'est point dans leurs mœurs. Non, Mirabeau ne devait sa mort qu'à lui-même. Dégoûté de toutes les jouissances, blasé sur tous les plaisirs, ayant amorti tous les sentiments de l'amour dans l'excès de ses passions effrénées, il ne lui restait plus de désir que pour ces voluptés à la fois honteuses et mortelles au sein desquelles il devait périr. Quelques jours avant la maladie qui l'emporta, il avait passé une nuit dans les bras de deux danseuses de l'Opéra, mesdemoiselles Helisberg et Coulomb. Voilà celles qui l'ont tué, il n'en faut point accuser d'autres.

J'ai cité le nom des Lameth. Un mot de Mirabeau contre eux se mêlait à tous les bruits répandus en cette occasion. Ayant appris de lui par la société des Jacobins. « Je savais bien, lui fait-on dire, qu'ils étaient faux et lâches, mais je ne les croyais pas si bêtes. » Mirabeau n'a pu laisser échapper une pareille injure. Alexandre Lameth n'était point à Paris; son frère, désigné par Biauzat pour faire partie de la députation, se recusa, et je l'en louai. Il méprisait Mirabeau. Pourquoi s'abaisser à suivre la foule et à porter à une idole abhorrée un hypocrite hommage? C'est là qu'eût été la fausseté, la lâcheté. Sachant que Mirabeau le voyait de mauvais œil, et le regardait comme un de ses ennemis, pourquoi aller affliger de sa présence et s'en attirer peut-être quelques reproches désoignés? C'est là qu'eût été la bêtise. Je sais bien qu'à l'époque du duel de Lameth et de Castries, Mirabeau avait proposé à l'assemblée d'envoyer une députation près du blessé, et qu'il s'y était adjoint de lui-même. Mais alors Mirabeau n'avait point essuyé les attaques des Lameth; il n'était point en état d'hostilité contre eux; et, dans cette occasion, en se montrant sensible au malheur d'un ami du peuple, il ne faisait qu'accroître sa popularité. J'aurai à parler ailleurs des Lameth, à apprécier la conduite de ces déserteurs de la cause qu'ils avaient d'abord si ardemment servie. Aujourd'hui, sans examiner davantage s'ils eurent tort ou raison de se refuser à l'invitation du président des Jacobins, je veux seulement constater que Mirabeau n'a pu tenir le propos qu'on lui prête. A qui l'eût-il adressé? Les amis des Lameth, et Barnave à leur tête, formaient la députation. Ils arrivèrent fort tard près du malade qui expira le lendemain. Qui, d'entre eux, eût été lui apprendre ce qui venait de se passer au club des Jacobins? A qui eût-il fait la réponse qu'on lui attribue?

On a mis dans la bouche de Mirabeau mourant mille autres propos qui, la plupart, n'ont pas plus de vérité. Tous ces propos, qui semblaient dictés pour l'impression, avaient été publiés par Noël, dans la *Chronique de Paris*. C'est dans cette feuille que chacun alla les lire pour les répéter; la France entière fut son écho. Mais Noël lui-même convient qu'il n'avait fait que les recueillir d'un côté et de l'autre, et qu'il les avait conservés parce qu'il leur trouvait l'empreinte des passions du grand orateur, sans s'inquiéter si c'étaient bien réellement ses discours. Noël n'avait pu entendre un seul des

mots qu'il avait imprimés; et il en est plus d'un, j'en suis sûr, que Mirabeau n'a jamais prononcé. Cependant, parmi ces phrases jetées comme pour la postérité, il en est une qui doit rester à la honte de son auteur et de ceux qui l'ont imprudemment répétée: « J'emporte le deuil de la monarchie; les factieux s'en disputeront les lambeaux. » Les factieux! Et depuis quand Mirabeau songeait-il à leur imposer silence, et quels étaient ses droits pour le leur imposer? Misérable marchand d'honneur qui avait vendu le sien, et qui osait insulter à celui des autres! Les factieux qu'il désignait, c'étaient les patriotes sans doute; ces patriotes dont il s'était fait un marche-pied pour arriver à la popularité. Cette popularité, il ne la devait qu'à eux seuls, et il était perdu du moment où ils allaient s'apercevoir qu'il en avait abusé. Avant d'avoir honteusement ouvert ses bras à la cour, il ne fut quelque chose que par les patriotes. Je l'ai vu se remuant, s'agitant pour entrer dans le département, et à la veille d'en être repoussé par tous les partis; car tous les partis, soit qu'ils le combattissent soit qu'ils se servissent de ses armes pour combattre, n'avaient aucune foi, aucune estime pour lui. Ce fut Danton, ce furent les Jacobins qu'il caressait et qu'il a trahis, dont les efforts le portèrent au département et ensuite au directoire.

VOYAGES.

BULLETIN GÉOGRAPHIQUE.

Navigation du Gange. Des tentatives heureuses et déjà multipliées avaient été faites par le gouvernement du Bengale pour substituer sur le Gange la navigation à la vapeur à celle des navires à voiles et à rames, dont l'usage rend les communications avec l'intérieur aussi longues que pénibles. Le succès des bâtiments mis par la vapeur avait même été constaté par l'expédition récente de l'un d'eux, qui a remonté le fleuve jusqu'à soixante-dix lieues au-dessus de Calcutta. Cependant, par une résolution dont on ignore les motifs, le gouvernement britannique de l'Inde a complètement abandonné le projet d'encourager l'établissement de cette navigation. On dirait que quelque éventualité lui fait redouter que les communications entre les plaines de l'Indoustan et leur riche métropole ne deviennent trop faciles.

Carnaval indien. A Madras les fêtes du Mohouroum ont été accompagnées de circonstances fâcheuses. Les rassemblements d'Indiens déguisés ont été fort turbulents. Les officiers anglais ont été insultés dans les rues voisines de l'hôtel du gouvernement, et l'on a lancé les plus sales ordures sur eux et sur leurs femmes. On assure même que plusieurs personnes ont perdu la vie dans le tumulte et l'effervescence de cette fête religieuse.

Prohibitions commerciales à la Chine. Un édit de l'empereur a renouvelé avec la sévérité la plus grande tout trafic avec les tributs étrangers qui introduisent des marchandises européennes ou indiennes par les frontières du Thibet. Il déclare ce commerce trahison, et des postes militaires ont été établis à toutes les issues des chemins qui aboutissent au Caschgar, à Yarkant, et autres lieux communiquant avec l'Inde Britannique.

Hospices pour les animaux dans l'Inde. — De vieilles relations des contrées en deçà du Gange rapportent que les Indiens entretiennent des hôpitaux pour les bêtes, et que, par amour pour elles, les dévôts du pays se chargent de nourrir les insectes parasites de l'homme, en leur livrant volontairement leur corps pendant une nuit. Ce dernier fait est constaté de nos jours par les habitants de la ville de Surat; mais l'existence d'hôpitaux ayant pour destination de recevoir et faire subsister toute espèce d'animaux sans distinction vient d'être confirmée récemment. La Société asiatique de Londres a reçu sur ce sujet des détails étendus et authentiques qui lui ont été communiqués par M. Burns, officier de l'armée de Bombay. En voici quelques particularités, sur lesquelles son témoignage ne laisse aucun doute:

L'hospice fondé à Surat par les Banians contenait, en 1823, un grand nombre d'animaux; il s'y trouvait surtout beaucoup de vaches et de buffles infirmes; mais il y avait aussi des moutons, des chèvres, des coqs, de poules malades. Il n'y a point d'exception dans l'admission des espèces animales, et on les reçoit toutes, quel que soit leur nombre et le lieu d'où elles viennent. A l'entrée de l'établissement est une maison de bois longue de 25 pieds, et ayant un plancher à huit pieds du sol. C'est dans cet endroit que l'on nourrit avec du grain une immense quantité d'insectes comprenant toutes les espèces qui habitent ordinairement les plus misérables demeures. Le nombre en est si grand qu'en jetant les yeux dans ce hideux receptacle, on ne peut rien voir de la nourriture qu'on y jette, et qu'on ne distingue autre chose qu'une vaste masse informe et animée.

M. Burns atteste que des hospices semblables existent dans toutes les grandes villes de la région occidentale de l'Inde, et il nomme, entre autres, la cité d'Aryar, dans le Cutch, où il vit, parmi les édifices attachés à un temple, un hôpital de rats contenant 5000 de ces animaux, nourris régulièrement avec de la farine qu'on achète au moyen d'une taxe prélevée sur les habitants de la ville.

Itinéraire des régions du Thibet inconnues de l'Europe. L'un des plus intrépides explorateurs des monts Himalaya, M. Hodgson, a communiqué à la Société asiatique de Calcutta un itinéraire écrit sous la dictée d'un indigène du Thibet, qui, depuis vingt ans, sert d'interprète aux marchands allant du Népal aux frontières de la Chine, à travers des contrées où nul Européen n'a encore pénétré. L'étendue de ce document plein d'intérêt nous oblige à n'en donner que quelques extraits.

On remarque de singuliers signes de civilisation à l'entrée même de ces pays perdus. Des piliers portant des inscriptions indiquent la démarcation du territoire. On exige les passeports des voyageurs; on les examine soigneusement, et on les échange contre d'autres. Une garnison de 500 hommes avec quatre pièces d'artillerie occupe la ville de Kouti, à l'extrême frontière du Boutan; et de Tingri jusqu'à la Chine, à travers toute cette vaste région il y a une ligne de poste avec

des relais, qui permettent des communications régulières. Les voyageurs trouvent à louer des chevaux, des mules, et même, dit-on, des chameaux. La Cité sainte de Teschou-Shambhou est la résidence du grand Lama; on y voit plusieurs centaines de couvents; mais c'est la ville de Natan qui semble la plus considérable. On assure qu'elle a 300,000 habitants. Digourchi, qui est gardée par une garnison de 5,000 hommes, git près d'une rivière sur laquelle un ancien Lama a fait construire un pont en fer, long de 300 pieds et formé de treize arches. Lassa, qui est le siège du gouvernement, renferme une grande population; elle est environnée de murs en pierres et ses cinq portes sont soigneusement gardées. Il y a à Schouboudou un autre pont de fer de vingt-cinq arches; un péage y est établi. Tazedo, qui est plus rapprochée de la frontière de la Chine, paraît être encore une ville considérable; et l'on est étonné du nombre de grandes cités qui sont signalées par cet itinéraire dans un pays que sa prodigieuse élévation et sa ceinture de montagnes nous représentent comme stérile et inhabité. Loin qu'il en soit ainsi, on retrouve sur ce haut plateau du centre de l'ancien monde toutes les productions utiles de nos plus belles contrées, et ce qui semble encore plus extraordinaire, tout ce qui paraît devoir appartenir en propre à la vieille civilisation de l'Europe. Par exemple, l'itinéraire constate qu'il y a, au Thibet, des ponts de fer, des maisons voûtées, des couvents à dômes dorés, des manufactures de drap, des teinturiers habiles, de grands marchés fermés au signal d'une cloche, des fonderies de canon, des officiers de police, des douaniers, des contrebandiers, des moines célibataires, riches et puissants, et enfin tout ce qui constitue, selon les idées européennes, une société complètement organisée.

MÉLANGES.

UNE SCÈNE DE BOHÉMIENS.

(Extrait des *Mémoires d'un jeune Grec.*)

Je me trouvais en Valachie, chez un de mes amis, négociant comme moi, dans un de ces misérables villages composés de cabanes dont le premier venu peut se dire le seigneur s'il possède seulement un cheval proprement harnaché, des vêtements étrangers et un commerce de quelques piastres. Dans ce pays, soumis d'avance à qui prend la peine de le conquérir, et qui n'a d'autre industrie que celle de tirer le meilleur parti possible de sa servitude, le bâton est le seul lien qui existe entre le maître et l'esclave: l'un commande et frappe, l'autre tend le dos et obéit. Les différences, du reste, ne sont qu'à l'extérieur: au fond, même corruption, même ignorance, même dégradation: le riche n'a pas même le triste avantage d'un vernis d'élégance pour déguiser la sienne; les mêmes vices habitent sous la pelisse de soie du seigneur et sous la tunique grossière du paysan valaque...

Des étrangers, Juifs, Grecs, Serviens ou Bulgares, pour la plupart, exploitent le commerce de la Valachie. C'était dans ce but que j'étais venu vivre avec mon ami, issu lui-même d'une des familles franques les plus estimées de Constantinople. Mais, à la tête d'une maison considérable, il était obligé à de fréquentes absences; il menait depuis longues années cette vie dure, active et périlleuse du négociant dans l'Orient: il m'avait donc laissé seul dans son village. Jeune, sans expérience, au milieu d'une population dont je connaissais peu la langue, et encore moins les mœurs, je passais mon temps, comme la plupart des riches valaques, à fumer, à boire, à chasser, à monter à cheval et à m'ennuyer; je n'avais que le passe-temps de battre les paysans.

Un soir, au moment où mes Valaques rentraient de leurs travaux, j'étais dans la cour, occupé à faire entourer de palissades des marchandises qui devaient y passer la nuit, lorsqu'un bruit subit et inconnu attira mon attention. Cette rumeur, d'abord éloignée, croissait et se rapprochait à chaque instant; c'étaient à la fois des voix d'hommes, des chants aigus et bizarres, des cris d'enfants et de femmes, des mugissements d'animaux, etc. Je ne saurais rendre ce qu'avait d'effrayant, le soir, au milieu des longues plaines de la Valachie, cette discordante harmonie, que le vent apportait jusqu'à nous. Si je me fusse trouvé dans le désert, j'aurais cru entendre une horde de Bédouins ou une caravane avec ses chameaux. Je ne m'étais pas trompé de beaucoup, car les déserts de la Valachie ont aussi leurs caravanes et surtout leurs Bédouins. — Qu'est-ce donc, sainte mère de Dieu, demandai-je au premier domestique de mon ami, vigoureux paysan, dont on avait fait, malgré lui, un habitant du comptoir. Qu'est-ce donc, Bivalaki? — Encore une huitième plaie d'Égypte, monseigneur! — Comment, sont-ce des sauterelles? — Non, monseigneur; pire que cela: des Bohémiens. — Des Bohémiens! m'écriai-je, à mon tour; et je pâlis à l'idée des marchandises de mon ami, exposées en plein air. Les longues lances d'une troupe d'Arabes m'auraient fait moins peur que l'idée de ces longs doigts crochus de Bohémiens furetant mes ballots. — Et vont-ils passer la nuit ici? il faut les renvoyer plus loin: il faut qu'ils partent à tout prix. — Dame, monseigneur, nous ferons bonne garde, cette nuit, et nos voleurs se rabattront sur les poules du village; malheur à celles qui auront décollé. — Mais nous ne pouvons pas souffrir que des bandits viennent ainsi rançonner le village; il faut réunir quelques hommes, et les forcer à aller prendre gîte plus loin. — Croyez-moi, monseigneur, n'ayez rien à démêler avec ces gens-là; c'est le plus sage; les Bohémiens sont comme les chardons: ils font du mal à ceux qui les touchent.

Cet avis était le plus sensé, aussi ne l'écoutai-je pas: je fis signe de me suivre au brave Bivalaki, qui, pour avoir conseillé la prudence, n'en était pas moins prêt à me défendre des suites d'une sottise; et, me mettant en route avec lui, je fus bientôt arrivé au camp des Bohémiens, à deux cents pas environ du village. De mauvaises tentes en poil de chèvre composaient tout l'établissement, et la porte était tournée du côté opposé au village. J'arrivai donc sans être aperçu. J'appliquai l'œil à l'une des nombreuses déchirures de l'une des tentes, et je vis... (l'œil d'un chrétien n'a pas été souvent dégalé d'un pareil spectacle;) autour d'un vaste feu allumé devant la porte, je vis entassées péle-mêle quelques créatures

Il se nommait Rondino. Orphelin dès son enfance, il fut laissé aux soins de son oncle, bailli de son village, homme avare, qui le traitait fort mal. Quand il fut d'âge à tirer pour la milice, le bailli disait publiquement : « J'espère que Rondino sera soldat, et que le pays en sera débarrassé. Ce garçon-là ne peut tourner à bien. Tôt ou tard il sera le déshonneur de sa famille. Certainement, il finira par être pendu. » On prétend que la haine de cet homme pour Rondino avait un motif honteux. Son neveu avait fait un petit héritage que le bailli administrait et dont il n'était pas pressé de rendre compte. Quoi qu'il en soit, le sort désigna Rondino pour être consercrit, et il quitta son village, persuadé que son oncle avait organisé dans le tirage une supercherie dont il était la victime.

Arrivé à son régiment, il manquait souvent à l'appel, et montrait tant d'insubordination, qu'on l'envoya dans un bataillon de discipline. Il parut extrêmement touché de cette punition, jura de changer de conduite, et tint parole. Au bout de quelques mois, il fut rappelé au régiment. Dès lors ses devoirs de soldat furent remplis avec exactitude, et il mit tous ses soins à se faire distinguer de ses chefs. Il savait lire et écrire ; il était fort intelligent. En peu de tems on le fit caporal, puis sergent.

Un jour, son colonel lui dit : Rondino, votre tems de service va finir ; mais je compte que vous resterez avec nous ? — Non, mon colonel ; je désire retourner dans mon pays. — Vous auriez tort ; vous êtes bien ici ; vos officiers et vos camarades vous estiment ; vous voilà sergent, et si vous continuez à vous bien conduire, vous serez bientôt sergent-major. En restant au régiment, vous avez un sort tout fait ; au lieu que si vous retournez dans votre village, vous mourrez de faim, ou bien vous serez à charge à vos parens. — Mon colonel, j'ai un peu de bien dans mon pays... — Vous vous trompez ; votre oncle m'a écrit qu'il a fait pour votre éducation des dépenses dont vous ne pourrez jamais rembourser. D'ailleurs, si vous saviez ce qu'il pense de vous, vous ne seriez pas pressé de retourner auprès de lui. Il m'a écrit de vous retenir par tous les moyens possibles ; il dit que vous êtes un vaurien, que tout le monde vous déteste, et que pas un fermier du pays ne voudra vous donner de l'ouvrage. — Il a dit cela ! — J'ai sa lettre. — N'importe, je veux revoir mon pays. — Il fallut lui donner son congé ; on l'accompagna de certificats honorables.

Rondino se rendit aussitôt chez son oncle le bailli, lui reprocha son injustice, et lui demanda fort insolentement de lui rendre son bien, qu'il retenait à son préjudice. Le bailli répliqua, s'emporta, produisit des comptes embrouillés, et la discussion s'échauffa au point qu'il frappa Rondino. Celui-ci lui porta aussitôt un coup de stylet, et l'étendit mort sur la place. Le meurtre commis, il quitta le village, et demanda un asile à un de ses amis, qui habitait une métairie isolée au milieu des montagnes.

Bientôt trois gendarmes partirent pour l'y chercher. Rondino les attendit dans un chemin creux, en tua un, en blessa un autre, et le troisième prit la fuite. Depuis la persécution des carbonari, les gendarmes ne sont pas aimés en Piémont, et l'on applaudit toujours à ceux qui les battent. Aussi Rondino passa-t-il pour un héros parmi les paysans du voisinage. D'autres rencontres avec la force armée lui furent aussi heureuses que la première, et augmentèrent sa réputation. On prétend que, dans l'espace de deux ou trois ans, il tua ou blessa une quinzaine de gendarmes. Il changeait souvent de retraite, mais jamais il ne s'éloignait de plus de sept à huit lieues de son village. Jamais il ne volait ; seulement, quand ses munitions étaient presque épuisées, il demandait au premier passant un quart d'écu, pour acheter de la poudre et du plomb. D'ordinaire, il couchait dans des fermes isolées. Son usage alors était de fermer toutes les portes et d'emporter les clés dans la chambre qu'on lui avait donnée. Ses armes étaient auprès de lui, et il laissait en-dehors de la maison, pour faire sentinelle, un énorme chien qui le suivait partout, et qui plus d'une fois avait fait sentir ses redoutables dents aux ennemis de son maître. L'aube venue, Rondino rendait les clés, remerciait ses hôtes, et le plus souvent ses hôtes le priaient, à son départ, d'accepter quelques provisions.

M. A..., riche propriétaire de ma connaissance, le vit il y a trois ans. On faisait la moisson, et il surveillait ses ouvriers, quand il vit venir à lui un homme bien fait, robuste, d'une figure mâle, mais point féroce ; cet homme avait un fusil, mais, à cinquante pas des moissonneurs, il le déposa au pied d'un arbre, et donna à son chien de le garder, et, s'avançant vers M. A..., il le pria de vouloir bien lui donner quelque aumône. — Pourquoi ne travaillez-vous pas avec mes ouvriers ? lui dit M. A..., qui le prenait pour un mendiant ordinaire. Le proscribit sourit, et dit : Je suis Rondino. Aussitôt on lui offrit quelques pistoles. Je ne prends jamais qu'un quart d'écu, dit Rondino ; cela me suffit pour remplir ma poire à poudre. Seulement, puisque vous voulez faire quelque chose pour moi, ayez la bonté de me faire donner quelque chose à manger, car j'ai faim. Il prit un pain et du lard, et voulait se retirer aussitôt emportant son diner, mais M. A... le retint encore quelques momens, curieux d'observer à loisir un homme dont on parlait tant. — Vous devriez quitter ce pays, dit-il au proscribit ; tôt ou tard vous serez pris. Allez à Gènes ou en France ; de là, vous passerez en Grèce, vous y trouverez des militaires, nos compatriotes, qui vous recevront bien. Je vous donnerai volontiers les moyens de faire le voyage. — Je vous remercie, répondit Rondino après avoir un peu réfléchi. Je ne pourrais vivre autre part que dans mon pays, et je tâcherai de n'être pendu que le plus tard possible.

Un jour, quelques voleurs de profession cherchèrent Rondino, et lui dirent : Cette nuit, un conseiller de Turin doit passer à tel endroit ; il y a 40,000 livres dans sa voiture ; si tu veux nous conduire, nous l'arrêterons, et tu auras part de capitaine. Rondino leva fièrement la tête, et les regardant avec mépris : Pour qui me prenez-vous ? je suis un honnête proscribit, et non un voleur. Ne me faites plus de semblables propositions, ou vous vous en repentirez. Il les quitta et alla au devant du conseiller. L'ayant rencontré à la tombée de la nuit, il fit arrêter la voiture, monta sur le siège et ordonna au cocher de continuer sa route. Cependant, le conseiller tremblant s'attendait à chaque instant à être assassiné. Au milieu d'un défilé, les voleurs paraissent à l'improviste ; Rondino

cria aussitôt : cette voiture est sous ma protection ; vous me connaissez, et si vous l'attaquez, c'est à moi que vous aurez à faire. Il avait son fusil levé, et son chien n'attendait qu'un signal pour s'élaner sur les brigands. Ils s'ouvrirent devant la voiture, qui bientôt fut en lieu de sûreté. Le conseiller offrit un présent considérable à son libérateur ; mais Rondino le refusa. Je n'ai fait que le devoir de tout honnête homme, dit-il ; aujourd'hui je n'ai besoin de rien : toutefois, si vous voulez me prouver votre reconnaissance, dites seulement à vos fermiers de me donner un quart d'écu quand je n'aurai plus de poudre, et à diner quand j'aurai faim.

Rondino fut pris, il y a deux ans, de la manière suivante. Il vint coucher une nuit dans un presbytère ; il demanda toutes les clés, mais le curé eut l'adresse d'en retenir une, au moyen de laquelle, le brigand une fois endormi, il put envoyer un jeune garçon qui le servait avertir la brigade de gendarmerie la plus proche. Le chien de Rondino était doué d'un instinct merveilleux pour sentir de loin l'approche de ses ennemis. Ses aboiemens éveillèrent son maître, qui essaya de sortir du village ; mais déjà toutes les avenues étaient gardées. Il monta dans le clocher et s'y barricada. Le jour venu, il commença à tirer par les fenêtres, et bientôt obligea les gendarmes à gagner les maisons voisines, et à renoncer à donner l'assaut. La fusillade dura une grande partie de la journée. Rondino n'était pas blessé, et déjà il avait mis hors de combat trois gendarmes ; mais il n'avait ni pain, ni eau, et la chaleur était étouffante ; il comprit que son heure était venue. Tout d'un coup on le vit paraître à une fenêtre du dehors, élevant un mouchoir blanc au bout de son fusil. On cessa de tirer. Je suis las, dit-il, de la vie que je mène ; je vous bien me rendre, mais je ne veux pas que des gendarmes aient la gloire de m'avoir pris. Faites venir un officier de la ligne, et je me rendrai à lui. Précisément un détachement, commandé par un officier, entra dans le village : on consentit à ce que demandait Rondino. Les soldats se mirent en bataille devant le clocher, et Rondino sortit à l'instant. Il s'avança vers l'officier, et lui dit d'une voix ferme : Monsieur, acceptez mon chien, vous en serez content ; promettez-moi d'avoir soin de lui. L'officier le lui promit. Aussitôt Rondino brisa la crosse de son fusil, et fut emmené sans résistance par les soldats, qui le traitèrent avec beaucoup d'égards. Il attendit son jugement pendant près de deux ans ; il écouta son arrêt avec beaucoup de sang-froid, et subit son supplice sans faiblesse ni fanfaronnades. (Le National.)

ANNONCES.

On désire dans une institution publique, une personne âgée de 30 à 40 ans, pour surveiller les élèves et faire quelques classes élémentaires en français et en arithmétique. On exige que la personne qui se présentera soit bien recommandée. S'adresser, pour les conditions, au bureau du Courrier des États-Unis. 14—

AVIS

Aux Pères et Mères, Maîtres et Maîtresses de Pension qui désireraient avoir un Professeur de langue française.

Les enfans apprennent la langue maternelle par l'habitude qu'ils ont d'entendre parler leur mère. Il doit en être de même pour les enfans qui apprennent une langue étrangère. Il faut que leurs oreilles se fassent au son de la langue du maître et qu'elle leur devienne une seconde langue maternelle.

Ce principe doit également s'appliquer à toutes les personnes qui veulent parler une langue quelconque : car il y a une grande différence entre apprendre une langue et la parler. Tout homme instruit dans sa propre langue, pour peu qu'il veuille en étudier une étrangère, peut en enseigner les principes et faire connaître la similitude des mots qui existe entre les deux langues ; par conséquent l'enseigner sans la faire parler. Mais il est bien plus difficile de trouver un maître qui parle purement celle qu'il enseigne, que d'en trouver qui l'enseigne bien.

Chez toutes les nations, il y a autant de prononciations qu'il y a de provinces. Cette variété existe même dans les différens quartiers d'une même ville, dont les habitans parlent mieux ou moins bien, suivant l'éducation qu'ils ont reçue. C'est pourquoi, lorsque l'on veut apprendre une langue pour la parler, l'on ne saurait trop faire attention au maître que l'on prend, si l'on veut éviter un mauvais accent de prononciation.

Ce mauvais accent, joint à la plus mauvaise manière d'enseigner en ne parlant que la langue des élèves, fait que, s'ils parviennent à parler un peu, ce qui est très rare, ils parlent très mal, et finissent, par la connaissance qu'ils ont de leur incapacité de ne pouvoir parler et comprendre ce qu'ils entendent prononcer, par ne vouloir ni lire ni parler la langue qu'ils ont apprise.

C'est donc à tort que l'on prétend qu'un maître qui ne sait pas parler la langue de ses élèves ne saurait enseigner la sienne ; l'expérience prouve tous les jours le contraire. Vouloir écouter les enfans qui se servent de ce prétexte pour ne vouloir pas étudier, c'est vouloir favoriser l'insouciance qu'ils ont naturellement pour l'étude, et les pères et mères qui désirent que leurs enfans apprennent une langue étrangère, doivent se persuader que la meilleure manière de la faire parler est d'éviter de parler la langue des écoliers.

D'après ce principe, M. DUPUIS DELARUE, professeur de langue française, qui s'est formé un genre d'instruction, qu'il a pratiqué avec succès depuis huit ans à New-York, propre à enseigner et à faire parler français le plus correctement possible ; désirerait trouver une place, soit dans une famille respectable ou dans une pension de l'un ou l'autre sexe. Les connaissances qu'il possède en architecture, en géométrie pratique, en construction et autres parties, pourraient être de quelque utilité dans un grand établissement.

S'adresser, soit verbalement ou par lettre affranchie, au ci-dessus nommé, chez M. Beaupland Boisauhin, à Bottle-Hill, N. J. et à New-York, au Courrier des États-Unis.

Si d'ici au premier mai, le sieur Dupuis Delarue ne trouvait à se placer conformément à ses desirs, son intention est de se fixer à New-York, pour donner des leçons particulières dans les familles et dans les pensions. Les personnes qui l'honorent de leur confiance voudront bien s'adresser comme ci-dessus au Courrier des États-Unis, et pour les informations : à M. Horatio Wilkes, 85 Wall st. 13—4 s

PENSION ET CAFÉ FRANÇAIS,

No. 67 Congress-street.....BOSTON.

LOUIS CHARRIER a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre la maison récemment occupée par Mlle Vose, où les dames et messieurs qui désireraient s'arrêter quelque tems, à Boston, trouveront des appartemens bien garnis, et une table servie à la française, à des prix très modérés.

Sa maison est située près de la poste aux lettres et au centre des affaires ; les langues française, anglaise, espagnole et italienne sont parlées dans la maison.

La cave est fournie en Vins de toute espèce et des meilleures qualités ; on trouvera constamment, depuis 11 heures jusqu'à 4, du Café à la française et du Chocolat à l'Espagnole. Potages, Côtelettes de mouton, Bœufsteaks et autres articles seront servis à la minute. 10—6 m

A VENDRE, PAR G. DÉSABAYE, dans son nouveau magasin, au coin de Park-Place et Broadway, les objets suivans :

- Au débarquement des ships *Formosa, De Rham et Charlemagne,*
- 5 meules fromage de Gruyère,
- 1 caisse sardines à l'huile,
- 2 caisses patés de foie gras, bécasses, perdreaux, allouettes, cailles et lièvre, le tout aux truffes,
- 1 caisse bouillon gras, et gelée de viande,
- 2 sacs haricots rouges,
- 1 caisse fruit au vinaigre et syrop au vinaigre de chez Maille.

EN MAGASIN,

- Provisions de navires de toute espèce.
- 3 caisses Liqueurs fines,
- 5 caisses Kirchenwasser et Absynthe Suisse.
- Assortiment général des meilleurs Rums de la Jamaïque, de Grenade, d'Antigua, de Ste.-Croix, Gin de Hollande, etc.
- Chaque article sera porté gratis dans les maisons.

A NOS AMIS ÉTRANGERS.

Une des plus brillantes LOTERIES qui aient jamais été offertes au public, sera tirée JEUDI, 22 avril, dans cette ville.

\$30,000, \$10,000, \$5,000, et plusieurs autres gros lots.

Prix du billet, \$10 ; demi-billets, \$5 ; quarts, \$2 50.

N. & S. SYLVESTER, No. 130, Broadway, New-York.

A VENDRE,

Un PIANO carré français, pieds à colonnes, de Pape. Une HARPE rouge de Nadermann, pieds dorés.

S'adresser, pour les voir, 12—6 f No. 122 Duane street, near Broadway.

NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES.

Reçu par les derniers arrivages de France et à vendre chez le soussigné, Précis historique de la Franc-maçonnerie, 2 vol. So. \$4 ; le More de Venise, tragédie par le comte Alfred de Vigny, 1 vol. So. \$1 38 ; Proverbes dramatiques, par Ch. Lemesle, 1 vol. So. \$2 ; Boisseau, Nosographie organique, tom 4, So. \$2 25 ; Say, Cours d'Economie politique, 6 v. So. \$11 75 ; Œuvres complètes de P. L. Courier, 4 v. So. \$8 ; Gendrin, Histoire des Inflammations, 2 v. So. \$4 50 ; Histoire du Congrès de Vienne, 3 v. So. \$6 ; Physiologie du Mariage, 2 v. So. \$4 ; Montlosier, Mystères de la Vie Humaine, 2 v. So. \$3 75.

Foreign and Classical Bookstore,

CHARLES DE BEHR, Director,

108 Broadway, New-York, 32 South-sixth-street, Philadelphie.

10—3t

A vendre chez le soussigné, le *Keepsake Français*, ou Souvenir de Littérature contemporaine, recueilli par M. J. B. A. Soulié, 1 v. So. relié en soie, avec 18 très belles gravures. 10—3 t CHARLES DE BEHR.

LIBRAIRIE FRANÇAISE DE THOISNIER DESPLACES,

A Paris, rue de l'Abbaye, No. 14 faubourg St-Germain, A New-York, corner of Exchange-place & William-st. No. 32.

Reçu par le dernier paquebot, les Livres de son fonds ci-après :

L'Annuaire Historique et Universel, 1 vol. in-8o, 900 pages. Biographie Universelle, ancienne et moderne, par ordre alphabétique, de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs talens, leurs vertus ou leurs crimes, ouvrage entièrement neuf, rédigé par les savans les plus distingués, 52 vol. in-8o.

Histoire de Napoléon, par M. de Norvins, 2ème édition, avec portraits, vignettes, cartes et plans, 4 gros volumes in-8o. On a joint à ce superbe ouvrage les illustrations, collection de 24 portraits qui se vendent séparément ; il y a des reliures simples et de luxe.

Répertoire du Théâtre Français complet, 85 livraisons, imprimé par Didot, avec portraits.

Dictionnaire synonymique de la langue française, par J. C. Laveaux, 2 vol. in-8o.

Collection complète de Manuels, formant une encyclopédie des sciences et des arts, format in-18.

Les *Fiancés* de Caracas, poème en 2 chants, suivi de notes très intéressantes sur plusieurs Etats du Nouveau-Monde, par P. Martin Maillefer, 1 vol. in-8o. (nouveau.)

Chansons de Béranger.

Dictionnaire français-espagnol et espagnol-français, le plus complet de ceux publiés jusqu'à ce jour, corrigé avec la plus grande exactitude, 2 vol. in-8o.

Diccionario Geografico Universal, par Malte-Brun, 2 vol. in-8o.

Plusieurs ouvrages en langue espagnole.

* La maison THOISNIER DESPLACES se charge de toute commission pour Paris. 9—

AUX AMATEURS DU BON GOUT.

A. C. SMETS et Cie., Broadway, No. 258, s'exerçant toujours à réunir chez eux toutes les Graces, tellement favorisées par les Dames, ont le plaisir d'annoncer qu'ils viennent de recevoir des envois de leurs agens en Europe, qui surpassent, par l'élégance et la grace des articles, tout ce que l'on a vu jusqu'à présent ; les Dames sont invitées de venir partager l'admiration que ces nouveautés inspirent. Les brillantes robes de bal sont d'un goût rare ; les dessins exquis des riches voiles de blonde et de dentelle sont surprenans. Les broderies, les boas, les bonnets, les écharpes, les pèlerines, les cravattes et les canezous sont les produits des plus célèbres fabricques. Enfin dans leur joli magasin se trouve tout ce qui peut plaire à ce goût délicat qu'offrent à nos yeux les toilettes charmantes des Dames de l'Amérique.

NEW-YORK STORE, No. 154 William-street, Vis-à-vis l'église au coin d'Ann-st.

KING & WALLIS ont l'honneur de prévenir le public qu'ils tiennent un assortiment général et complet de soieries, de nouveautés, etc., etc. Leurs articles sont de premier choix et de fort bon goût ; ils ont été achetés à des prix si bas, qu'aucun autre établissement ne peut les offrir de même qualité, à meilleur marché. Lorsque la saison s'avancera K. & W. saisiront toutes les occasions d'ajouter à leur assortiment tout ce qui pourra offrir l'attrait de la mode. Ils annoncent respectueusement que, comme chacun de leurs articles est coté à son plus juste prix, ils ne peuvent faire aucune diminution. — On trouvera chez eux une grande variété d'articles de dentil. 5—s lf

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Courrier des États-Unis paraîtra tous les samedis et mercredis. — Le prix est de huit dollars par an, payables à l'expiration du premier semestre, non compris le port. — Les souscriptions subsisteront jusqu'à la notification régulièrement faite que l'abonné veut cesser de l'être. Néanmoins, tout nouveau semestre commencé sera achevé. — Les personnes qui habitent des lieux où le Journal n'a pas d'agens, sont tenues de payer d'avance le montant de leur souscription.

On s'inscrit : à New-York, au bureau du Courrier des États-Unis, No. 7 Broad-Street, où les lettres, communications et envois doivent être adressés, francs de port, à MM. les Éditeurs du Courrier des États-Unis au à M. Wm. A. WISHART, Caissier du Journal.

PRIX DES ANNONCES.

Par abonnement à l'année \$20, avec le Journal. \$15, sans le Journal.

\$1 pour chaque insertion n'excedant pas un carré d'impression pour la première fois et 50 cents pour chacune des fois suivantes.